

# PKN

Stichting voor  
onderzoek  
historische  
tabakspijpen

Jaarboek 2024

Redactie:

Ewout Korpershoek  
Bert van der Lingen



# Jaarboek PKN

Stichting voor Onderzoek Historische Tabakspijpen

2024



Redactie: Bert van der Lingen en Ewout Korpershoek

# La singulière histoire d'une rare pipe figurative française mise au jour en sol canadien: Fiolet, Courtois et la première guerre d'indépendance italienne

Christian Roy<sup>1</sup>

*The peculiar story of a rare French figural pipe unearthed on Canadian soil: Fiolet, Courtois and the First Italian War of Independence*

*The discovery of a remarkable stub-stemmed pipe in a latrine pit abandoned in the early 1870s on the site of the Sainte-Hélène Island fort, in Montréal (Québec), has raised a number of questions, not only about its potential manufacturer and patent holder, but also about the symbolism it expresses and its dating. As this pipe model did not feature in any known manufacturers' catalogues or museum collections, we first turned our attention to private collections and patents of invention to gain further insight. Subsequently, two formerly unpublished documents came to confirm that the Montréal figural pipe had indeed been produced by Fiolet in Saint-Omer, while indicating that the original patent holder, Théophile Louis Courtois, was acquainted with Louis Fiolet and had most likely granted him the use of his invention. Finally, an analysis of the decorative motifs adorning this smoker's article, whose symbolism recalls the First Italian War of Independence, made it possible to identify its most probable sources of inspiration, in order to get a deeper understanding of its meaning and to date it more accurately.*

*La découverte d'une étonnante tête de pipe dans une fosse de latrines abandonnée au début des années 1870 sur le site du fort de l'île Sainte-Hélène, à Montréal (Québec), a soulevé de nombreuses interrogations, et ce, tant sur son potentiel fabricant et l'inventeur de l'application qui la caractérise que sur la symbolique qu'elle exprime et sa datation. Comme ce modèle de pipe ne figurait dans aucun catalogue de fabricants connu, ni dans aucune collection muséale consultée, notre regard s'est alors tourné vers les collections privées et les brevets d'invention dans le but d'en apprendre davantage. Puis, deux documents inédits sont venus, d'une part, confirmer que la pipe figurative de Montréal avait bien été produite par la firme Fiolet de Saint-Omer et, d'autre part, suggérer que le détenteur du brevet d'origine, un certain Théophile Louis Courtois, connaissait bien Louis Fiolet et lui avait sans doute concédé l'usage de son invention. Enfin, l'analyse du décor ornant cet article de fumeur, dont la symbolique évoque la première guerre d'indépendance italienne, a permis d'identifier ses sources d'inspiration les plus probables afin d'en mieux comprendre la signification et d'en préciser la datation.*

Les interventions archéologiques réalisées au début des années 2000 sur le site militaire de l'île Sainte-Hélène (BjFj-84), à Montréal (Québec), ont largement confirmé la richesse patrimoniale des ouvrages défensifs occupés par l'armée britannique de 1820 à 1870 et livré un important mobilier.<sup>2</sup> Parmi les assemblages mis au jour et les nombreuses pipes de terre fabriquées localement ou importées de Grande-Bretagne, une tête de pipe de facture soignée se démarquait tout particulièrement, non seulement par sa forme inhabituelle et son décor chargé, mais aussi par le caractère explicite de certains de ses autres attributs (BjFj-84-16E12-123). Si le nom de son fabricant et le motif qui orne cette pipe figurative avaient jusqu'ici échappé aux archéologues, des recherches récentes permettent désormais de répondre aux diverses interrogations qu'a soulevées cette découverte.

Érigé par les troupes britanniques à partir de 1819 sur une petite île du fleuve Saint-Laurent face à Montréal

(fig. 1), le fort de l'île Sainte-Hélène avait pour objectif, d'une part, de servir de dépôt d'armes et de munitions et, d'autre part, d'interdire aux navires ennemis d'emprunter le seul chenal menant vers la cité, qui venait depuis peu d'abattre ses remparts.<sup>3</sup> De concert avec les tensions politiques qui surgissent au cours des décennies suivantes, les installations militaires évoluent et d'autres ouvrages s'ajoutent aux premiers aménagements. Ainsi, au début des années 1850, le fort de l'île Sainte-Hélène, qui pouvait loger jusqu'à 600 hommes, comprenait une caserne, un arsenal, deux poudrières, divers magasins et entrepôts, plusieurs ateliers, un blockhaus et un hôpital. C'est également à cette époque qu'apparaissent certains aménagements secondaires, comme un lavoir, un caveau à légumes et de nouvelles fosses d'aisance, dont celles qui étaient réservées aux officiers et aux épouses des militaires.<sup>4</sup> Mais la ratification de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique en 1867, qui marque le début du processus d'unification des colonies anglaises dans la

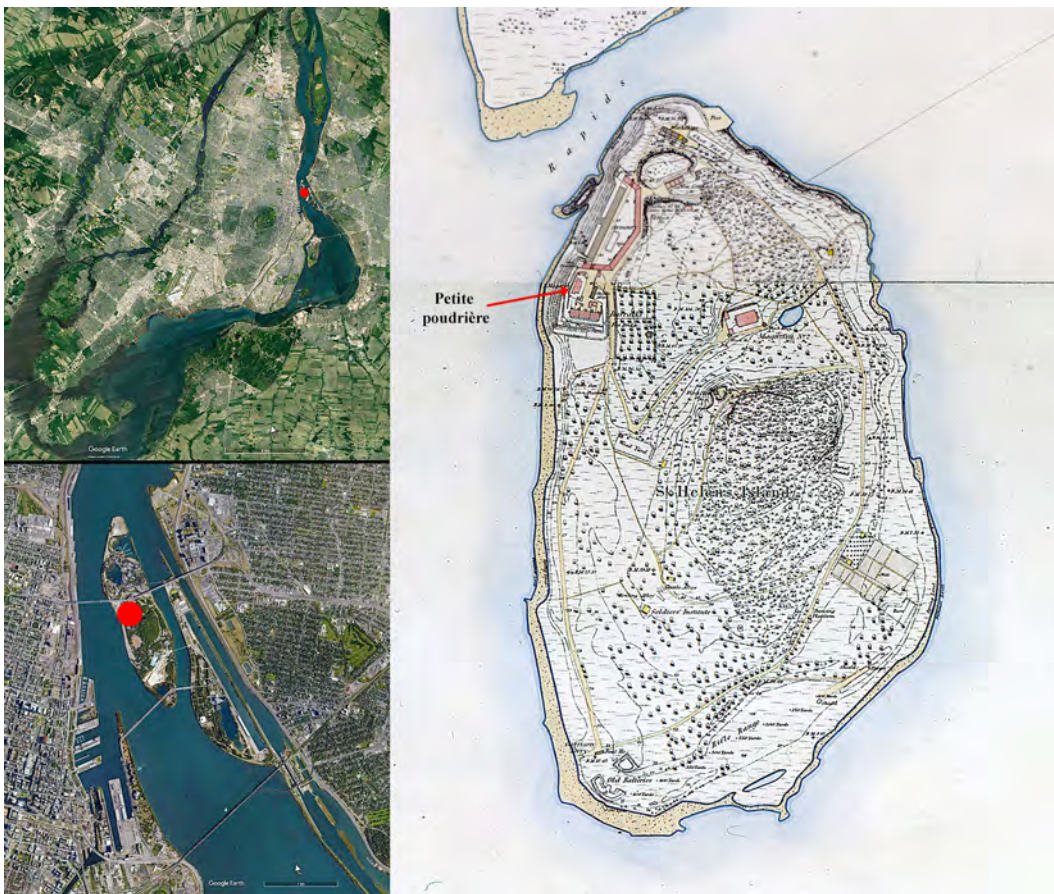


Fig. 1. À gauche, l'île Sainte-Hélène (rouge) dans la région de Montréal (Google Earth) ; à droite, plan des ouvrages militaires de l'île Sainte-Hélène dressé en 1867 (H. S. Sitwell, Fortification Surveys, Archives nationales du Canada, NMC 135688 et 135691)

Confédération, change la donne et trois ans plus tard l'armée britannique quitte le Canada. Le fort est cédé aux nouvelles autorités fédérales et la milice canadienne s'y installe.

Avec le départ des tuniques rouges en 1870, les installations militaires érigées dans l'île subissent d'autres modifications. Sont alors abandonnées, entre autres, les latrines des femmes qui s'élevaient dans l'encoignure sud-est de l'enceinte de la petite poudrière, celle-là même dont la fouille a livré la tête de pipe dont il est ici question (fig. 1). En effet, le départ de la garnison britannique, voire l'arrivée de la milice, semble avoir été l'occasion de faire un « grand ménage » des lieux.<sup>5</sup> La fosse d'aisance réservée aux femmes est ainsi comblée par un imposant dépôt de déchets, comprenant un grand nombre d'artefacts et de matériaux de construction qui témoignent de son changement de vocation. Et c'est dans la portion inférieure de ce dépôt, datée du tout début des années 1870, que la pipe à l'étude a été exhumée en compagnie d'une importante quantité de vaisselle de table et de service, de verrerie de table, mais aussi de plusieurs objets associés à l'hygiène et à l'enfance.<sup>6</sup>

Après cette mise en contexte, les pages qui suivent ont pour but, tout d'abord, de présenter cette tête de pipe et ses divers attributs. Puis, nous tenterons d'identifier son fabricant en poursuivant deux avenues distinctes, soit les collections privées et les brevets d'invention. La seconde avenue permettra d'examiner brièvement

les implications de l'article 33 de la loi française sur les brevets de 1844 et de s'attarder sur deux d'entre eux, dont les applications pouvaient correspondre à l'une des caractéristiques observées sur la pipe de l'île Sainte-Hélène. Par la suite, il s'agira de présenter deux documents inédits qui confirment l'identité de son fabricant et qui laissent peu de doute sur l'inventeur à l'origine de cette innovation. D'autres données viendront d'ailleurs démontrer l'existence d'un lien certain entre le fabricant de cet article de fumeur et le détenteur du brevet. Enfin, nous nous pencherons sur la symbolique véhiculée par cette pipe figurative et ses sources d'inspiration. Cette approche permettra de la camper plus étroitement dans l'espace et dans le temps afin d'en préciser la signification et la datation.

### Une tête de pipe aux caractéristiques inusitées

Moulée en terre blanche, la pipe figurative mise au jour dans les niveaux d'abandon des latrines des femmes de la petite poudrière de l'île Sainte-Hélène mesure 5,1 cm de longueur sur 2,9 cm de largeur et 5,8 cm de hauteur résiduelle. Elle se compose d'un fourneau cylindrique à rebord droit, de 3 cm de profondeur sur 1,7 cm de diamètre intérieur, et d'une douille accolée formant un angle fermé (fig. 2). Cette dernière, de forme tronconique, se termine par un large rebord plat, là où venait s'insérer un tuyau amovible fait d'un autre matériau. Noirci par l'usage, l'intérieur du fourneau présente une caractéristique originale, soit une cloison horizontale percée de cinq petites ouvertures triangulaires disposées à inter-



Fig. 2. La tête de pipe mise au jour dans la fosse de latrines des femmes de la petite poudrière du fort de l'île Sainte-Hélène (Collections archéologiques de la Ville de Montréal, BjFj-84-16E12-123 ; photo : C. Roy)

valles réguliers le long de son pourtour. L'ajout de cette cloison, qui servait entre autre de filtre comme nous le verrons, forme un espace d'environ 6 mm d'épaisseur par rapport à la véritable base du fourneau, créant ainsi un genre de double fond.

De facture soignée, la tête de pipe montréalaise affiche un motif figuratif en ronde-bosse qui épouse la forme générale d'un aigle en vol lorsque vu de profil. Le corps et les ailes du rapace, ainsi que sa queue, ensèrent une partie du fourneau et la douille, tandis que sa tête se dédouble et est repliée vers l'arrière. La portion restante du fourneau est rehaussée d'un motif de côtes verticales ceinturé d'un bandeau horizontal. À l'avant se tient un personnage féminin debout et vu de face, dont seule la tête est manquante. Représentant une guerrière de style gréco-romain (fig. 2), cette dernière est vêtue d'une tunique et d'une cuirasse ornée de motifs en relief qui met sa poitrine en évidence. Ses jambes sont dénudées et elle semble chaussée de cothurnes. La main droite du personnage s'appuie sur la poignée d'une épée qui pointe vers le cou de l'animal, alors que sa main gauche repose

au sommet d'un bouclier de forme octogonale. Celui-ci arbore les armoiries du Saint-Siège, la tiare entre deux clés entrecroisées, et l'inscription *ITALIA*. Enfin, la guerrière, dont l'une des jambes s'avance vers l'avant, se tient sur la double tête de l'aigle qui dirige son bec vers elle. Le plumage du rapace couvre le reste de la pipe, si ce n'est pour la présence, sous sa base, d'un poinçon de forme rectangulaire disposé sur deux registres. Grossièrement appliquée, on peut y lire la mention *BREVETE/SGD[G]* en relief (fig. 3).

#### Un produit breveté, mais sans nom de fabricant

Compte tenu de ses caractéristiques, la tête de pipe de l'île Sainte-Hélène s'inscrit dans la tradition des pipes-statuettes, qui étaient surtout populaires entre les années 1840 et 1860.<sup>7</sup> Selon les données disponibles, ces pipes de 7 cm à 10 cm de hauteur étaient fabriquées par la plupart des grandes manufactures françaises. Elles mettaient en scène des personnages ou des animaux moulés en ronde-bosse, souvent debout sur un socle, et dont le fourneau faisait corps avec la figure représentée ou était partiellement dissimulé derrière. De manière gé-



Fig. 3. Gros plan sur l'inscription *Brevete /SGD[G]* apparaissant sous la pipe de l'île Sainte-Hélène (Collections archéologiques de la Ville de Montréal, BjFj-84-16E12-123 ; photo : C. Roy)

nérale, les pipes-statuettes s'inspiraient de l'actualité, d'événements politiques ou même du théâtre. Parmi les plus connues, notons celles de la firme Gambier de Givet (Ardennes), dont plusieurs affichent une facture qui rappelle la pipe figurative montréalaise<sup>8</sup> (fig. 4). Mais comme celle-ci ne porte le nom d'aucun fabricant et qu'elle n'apparaît pas dans les catalogues connus, ni dans aucune des collections muséales consultées,<sup>9</sup> c'est vers les collections privées qu'il fallait se tourner pour trouver un ou des comparables.

Ainsi, le survol de quelques catalogues de vente aux enchères a rapidement permis de constater qu'une pipe de même modèle avait changé de main en 2013 lors de la vente de l'importante collection de tabacologie Daniel Mazaleyrat à Paris.<sup>10</sup> Selon le catalogue, la pipe proposée aux enchères, nommée *Italia*, était un produit de la firme Fiolet de Saint-Omer (Pas-de-Calais). Bien que la photo jointe à ce document n'en ait guère facilité l'examen, celle-ci suggérait tout de même que le personnage féminin était coiffé d'un casque. Fort de ces informations, des démarches ont été menées pour tenter de retracer cet exemplaire ou d'autres du même modèle dans les collections privées. Si ces efforts sont restés vains jusqu'ici, ils ont toutefois permis de repérer un ouvrage publié en 1993 par Liebaert et Maya et dans lequel figure la reproduction d'une réclame ou d'un feuillet peu connu de la maison Fiolet, représentant la pipe de l'île Sainte-Hélène.<sup>11</sup>

Intitulé *L<sup>S</sup> FIOLET, à St.-Omer. / MODÈLES NOUVEAUX*, cette illustration propose quatre nouveaux modèles de pipes-statuettes qui pouvaient être émaillées

ou non (fig. 5). La pipe à l'étude, offerte sous l'appellation *Italia*, porte le numéro 181 et y apparaît de profil et de face, permettant de mieux distinguer la double tête de l'aigle et de confirmer que le personnage debout était bien casqué. Mais d'où pouvait bien provenir cette illustration non datée, alors que les quelques catalogues connus de Fiolet,<sup>12</sup> antérieurs à 1850, n'annoncent aucune pipe semblable ? Comme la référence citée par Liebaert et Maya renvoyait à l'ancien Musée des Arts et Traditions populaires à Paris,<sup>13</sup> devenu le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée (MUCEM), la consultation de leur collection en ligne a permis de retrouver ce feuillet. Malheureusement, sa notice n'apporte aucune information sur la provenance et la datation de l'original, que le musée a néanmoins associé aux deuxième et troisième quarts du XIXe siècle.

Quoi qu'il en soit, la découverte inattendue d'une autre représentation de la tête de pipe *Italia* allait venir enrichir les résultats de la démarche entreprise ici. Repérée lors du survol de quelques ouvrages classiques portant sur l'histoire du tabac, ce dessin figure dans un livre publié en 1859 par Frederick William Fairholt (fig. 6). Bien que l'auteur ne dévoile pas le nom de son fabricant, la pipe y apparaît vue de trois-quarts en compagnie d'un autre produit de la firme Fiolet,<sup>14</sup> la pipe-statulette *Liberté*, que l'on retrouve également sur le document du MUCEM dont il vient d'être question (fig. 5, no. 179). Toutefois, la portée de l'ouvrage de Fairholt dépasse largement la seule présence de ce dessin, car le livre fournit non seulement un important terminus ante quem, mais aussi de précieuses informations sur la symbolique des pipes *Italia*, comme nous le verrons plus loin. Pour



Fig. 4. Deux pipes-statuettes de la firme Gambier : le chien caniche (no. 354) et la femme debout (modèle inconnu) (Collection Arthur van Esveld ; Esveld, 2021, figs. 2 et 7)

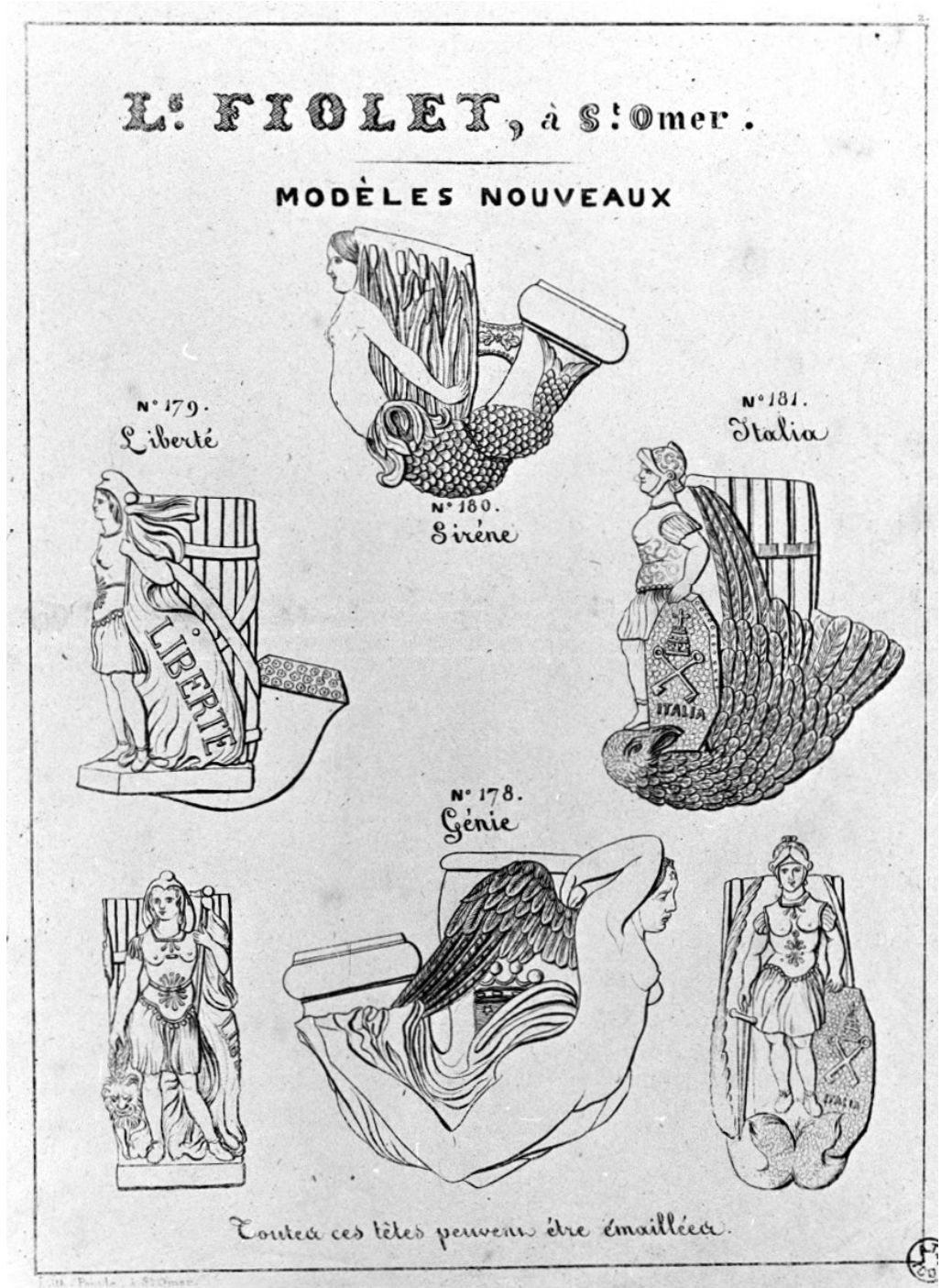


Fig. 5. L. FIOLET, à St. Omer / Modèles nouveaux (MUCEM, Ph.1992.2.922)

le moment, il importe de retenir que ces dernières, du moins dans leur version d'origine, datent obligatoirement d'avant 1859.

En somme, si le catalogue de la collection Mazaleyra atteste que la pipe Italia vendue en 2013 était un produit de la firme Fiolet, il n'a pas été possible de vérifier si cette dernière affichait le nom de son fabricant ou si elle était marquée *Brevete/SGDG* et dotée d'un double fond à l'instar de l'exemplaire mis au jour à l'île Sainte-Hélène. De même, l'illustration parue dans l'ouvrage de Liebaert et Maya, qui confirme que Fiolet produisait ce modèle, ne précise pas si ces têtes de pipes faisaient l'objet d'un brevet, tel qu'on peut parfois le voir dans certains catalogues et dans les publicités de la concurrence (fig. 7). En effet, la loi française sur les brevets

d'invention, promulguée en 1844, obligeait les brevetés à ajouter la mention *sans garantie du gouvernement (s.g.d.g)* dès qu'ils désiraient faire valoir leur brevet, que ce soit sous forme publicitaire ou sur leurs produits.<sup>15</sup> Compte tenu que le feuillet conservé au MUCEM n'affiche pas cette annotation et que la pipe montré-laise ne porte ni les initiales, ni le nom de son fabricant, une pratique pourtant généralisée chez Fiolet et au sein des grandes manufactures de pipes de terre, se pourrait-il que la firme de Saint-Omer ait copié ce modèle d'un autre fabricant ? Après tout, cette façon de faire n'était pas si inhabituelle dans l'industrie pipière européenne.<sup>16</sup>

#### Les brevets d'invention et la loi de 1844

Pour tenter de répondre à cette question, des recherches ont été entreprises dans la base de données du fonds pa-



Fig. 6. La tête de pipe Italia dessinée par Fairholt et publiée en 1859 (Fairholt, 1859, p. 181)

trimonial de l'Institut national sur la propriété industrielle (INPI), qui regroupe les brevets d'invention émis en France entre 1791 et 1902. L'examen de ces archives révèle que seuls deux brevets ont été déposés par Fiolet au cours de cette période et aucun ne porte sur un type de pipe à double fond. Le premier, daté de 1844, concerne la « confection de tuyaux de pipes en terre »,<sup>17</sup> alors que le second lui a été octroyé en 1868 pour « une pipe ignigène ». <sup>18</sup> Ainsi, en supposant que les pipes Italia de Fiolet auraient été munies d'un double fond, ce qui n'a pu être vérifié, il aurait été illégal pour la firme de Saint-Omer de les marquer *Brevete/SGDG*, puisque celle-ci ne détenait aucun brevet pour cette invention. Bien entendu, Fiolet aurait pu attendre l'expiration du brevet avant d'en reprendre l'idée, mais dans ce cas il

aurait été inutile, voire tout aussi délictueux, d'y inscrire la dite mention, puisque l'ancien objet breveté pouvait dès lors être fabriqué et vendu par tous.<sup>19</sup> De toute évidence, Fiolet aurait également pu produire ce modèle de pipe sans cette application et voir son œuvre copiée par le détenteur du brevet.

La loi sur les brevets d'invention de 1844 rend passible d'amendes, par le biais de l'article 33, celui qui prend la qualité de breveté sans posséder un brevet ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ainsi que celui qui, étant breveté, mentionne cette qualité ou son brevet en omettant d'y ajouter les mots *sans garantie du gouvernement*.<sup>20</sup> La teneur de l'article 33 mérite quelques réflexions, car de son application découle un certain

**PIPES A ASPIRATION FRAICHE**  
**A DOUBLE CONDUIT**  
**DE J. GAMBIER.**

Conduit de fumée  
Conduit d'air

**BREVET**  
DE  
**15 ans**  
s. g. d. g.

Prise d'air.

**BREVET**  
DE  
**15 ans**  
s. g. d. g.

**Ces Pipes, d'une supériorité reconnue et incontestable,**  
**TRÈS-DOUGES ET SANS ACRETÉ,**  
se trouvent chez les meilleurs débitants de Tabac  
**Au prix de 10 centimes.**  
**VENTE UNIQUE DEPORTES frères, rue de l'Arbre-Sec, 20,**  
**à Paris, ancienne Maison J. GAMBIER.**

Fig. 7. Publicité de la maison Gambier parue le 9 septembre 1852 dans le *Journal des débats politiques et littéraires* pour une pipe brevetée à double conduit (Gallica. bnf.fr / Bibliothèque nationale de France)



nombre d'incidences. D'abord, la présence de la mention *SGDG* ne laisse aucun doute quant à la juridiction concernée et la provenance potentielle de l'objet ainsi marqué, compte tenu qu'il s'agit d'une obligation propre à la loi française. Puis, l'objet breveté devrait en principe avoir été fabriqué par le détenteur du brevet ou son cessionnaire, puisqu'en excluant les faussaires et autres contrefacteurs, ils étaient les seuls à pouvoir légalement ajouter cette mention sur les produits visés. Enfin, ces mêmes objets devraient dater de la période de validité du brevet. De toute évidence, ils ne peuvent être antérieurs à la date de son dépôt et, dans l'esprit de la loi, l'ancien titulaire d'un brevet ne pouvait plus vendre ces objets comme brevetés et donc y apposer, en théorie, la dite mention.<sup>21</sup> Comme les brevets étaient d'une durée de 5, 10 ou 15 ans et qu'on ne pouvait les prolonger,<sup>22</sup> il appert que l'objet affichant l'inscription *Brevete/SGDG* constitue un marqueur d'intérêt pour l'archéologue et le chercheur en culture matérielle.

Mais encore faut-il être en mesure d'identifier le détenteur d'un brevet lorsque son nom ou sa marque n'apparaît pas sur l'objet breveté. Pour ce faire, il importe de repérer la nature de l'invention ou le résultat de son application et, dans le cas présent, il ne fait aucun

doute que la mention *SGDG* apparaissant sur la pipe de l'île Sainte-Hélène réfère à la cloison horizontale qui forme son double fond.<sup>23</sup> Des recherches plus poussées ont donc été menées dans la base de données de l'INPI afin de retracer le brevet associé à cette invention. La consultation de ce fonds a permis de constater que seuls deux d'entre eux pouvaient réellement correspondre à cette application.

Le premier a été déposé par Jean-François Vaudoit le 12 août 1843 à la Préfecture du département du Puy-de-Dôme pour « un genre de pipes de terre appelées pipes à fourneau ou à double fond ».<sup>24</sup> D'une durée de cinq ans, le brevet décrit l'invention de Vaudoit en ces termes : «... des pipes de terre à grilles dites à fourneau à double fond n'importe les formes et les grandeurs, avec 3, 4, 5 et 7 trous à la grille selon la grandeur des pipes ». Le dessin accompagnant ce brevet confirme la courte description que Vaudoit fournit de son invention (fig. 8). Toutefois, il ne précise pas le procédé employé pour fabriquer ce double fond, qui semble ici être fait d'un seul tenant, ni les raisons qui ont motivé son auteur pour concevoir une telle application. S'il est clair que la grille ou cloison avait pour but d'empêcher les résidus de tabac et les cendres d'obstruer le trou de fumée, on ne peut

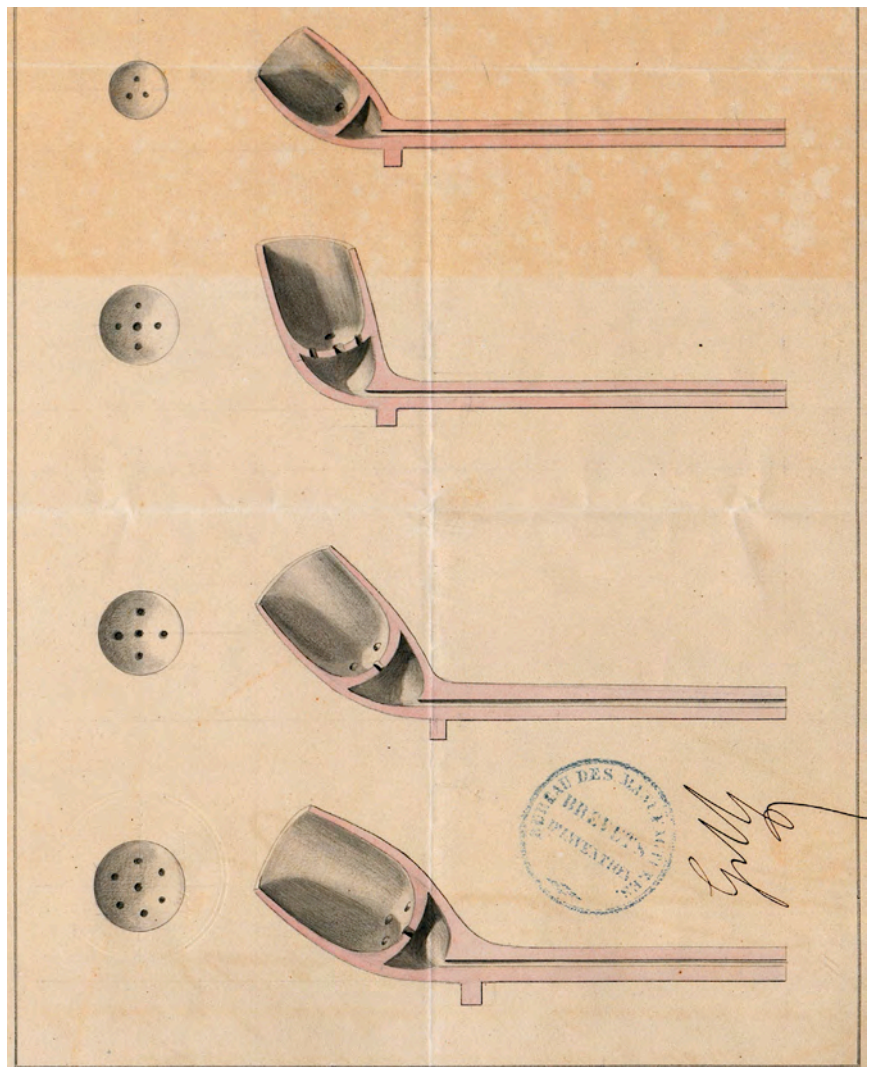


Fig. 8. Dessin accompagnant le brevet déposé par Jean-François Vaudoit le 12 août 1843 (Archives Institut national de la propriété industrielle, 1BA1113)

en dire autant de la technique utilisée pour produire de telles pipes. Enfin, le document mentionne que Vaudoit, fabricant de pipes originaire de Givet (Ardennes), était domicilié au 15, rue sous les Augustins à Clermont-Ferrand.<sup>25</sup>

Le second brevet répertorié a été déposé par Théophile Louis Joseph Courtois le 3 novembre 1847 dans le département de Seine et Oise (Yvelines) pour « une pipe en terre, à réservoir intérieur ». <sup>26</sup> Ce brevet, d'une durée de 15 ans, rapporte que l'invention avait pour but d'empêcher l'obstruction du trou de fumée, puisque celui-ci n'avait « aucune communication directe avec les trous du rond [cloison] », de faciliter l'aspiration grâce à « un espace vide entre le trou du tuyau et ceux du rond » et, finalement, de recueillir le jus du tabac qui « formé par la chaleur et attiré par la respiration tombe dans le réservoir et ne peut arriver à la bouche du fumeur ». La description livrée par Courtois révèle également la procédure employée pour fabriquer ce genre de pipes. Ainsi, deux étampeurs distincts étaient utilisés, le premier pour creuser le fourneau jusqu'à la profondeur voulue (fig. 9, ligne 2), tandis que le second, muni de quatre coins, permettait de façonner les quatre dépressions, tout en créant le replat sur lequel reposait le « rond ». Une fois le fond du fourneau formé, la cloison y était déposée à la hauteur de la ligne 1, ses trois ouvertures étant placées au-dessus des trois réservoirs, car la quatrième cavité était occupée par le trou de fumée. Quant au « rond », il était fixé avec de la barbotine ou simplement sous l'effet de la contraction de l'argile lors du séchage et de la cuisson. Enfin, ce brevet ne fournit que peu d'information sur son auteur, si ce n'est pour signaler qu'il résidait au 38, rue Satory à Versailles. Courtois était-il un fabricant de pipes ou un fumeur passionné ?<sup>27</sup>

Mais comment se compare le double fond de la tête de pipe montréalaise par rapport à ces deux inventions ? À cet égard, il est à noter que bien qu'elle soit munie d'une cloison à cinq ouvertures, donc deux de plus que prévues par Courtois, la pipe à l'étude n'en comporte aucune au centre (fig. 10), contrairement à la proposition de Vaudoit pour sa grille à cinq trous (fig. 8). Aussi, ses ouvertures sont de forme triangulaire et non ronde comme sur les deux dessins, tout en étant disposées au rebord de la cloison. Le dernier point à retenir concerne le petit replat, visible à travers ses orifices, et sur lequel la cloison vient s'appuyer. Formé à même la paroi intérieure du fourneau, cet aménagement ne figure pas sur le dessin de Vaudoit. En revanche, il apparaît clairement sur celui de Courtois, démontrant la proche parenté entre notre pipe et cette application, et ce, malgré les nuances observées au niveau de la cloison (fig. 9).

Or, ces différences sont-elles suffisamment significatives pour considérer que la pipe de l'île Sainte-Hélène puisse résulter d'une autre invention, quoique de nature très similaire ? Certes, la possibilité demeure, car quelques rares brevets n'ont pu être consultés parmi ceux qui ont été déposés avant 1860. Toutefois, à la lumière de cet exercice, il semble maintenant faire peu de doute que l'application de Courtois soit bien celle qui caractérise la pipe exhumée à Montréal et qui aurait justifié d'y apposer l'inscription *Brevete/SGDG*. De toute évidence, le replat présent le long de la paroi intérieure de son fourneau s'inscrit parfaitement dans l'esprit de l'invention de Courtois et des très rares brevets qui n'ont pu être examinés, aucun ne porte un titre qui pourrait laisser croire à l'existence d'une autre application semblable mise au point avant 1859. Mais si Courtois n'était pas un fabricant de pipes de terre, qui a bien pu produire

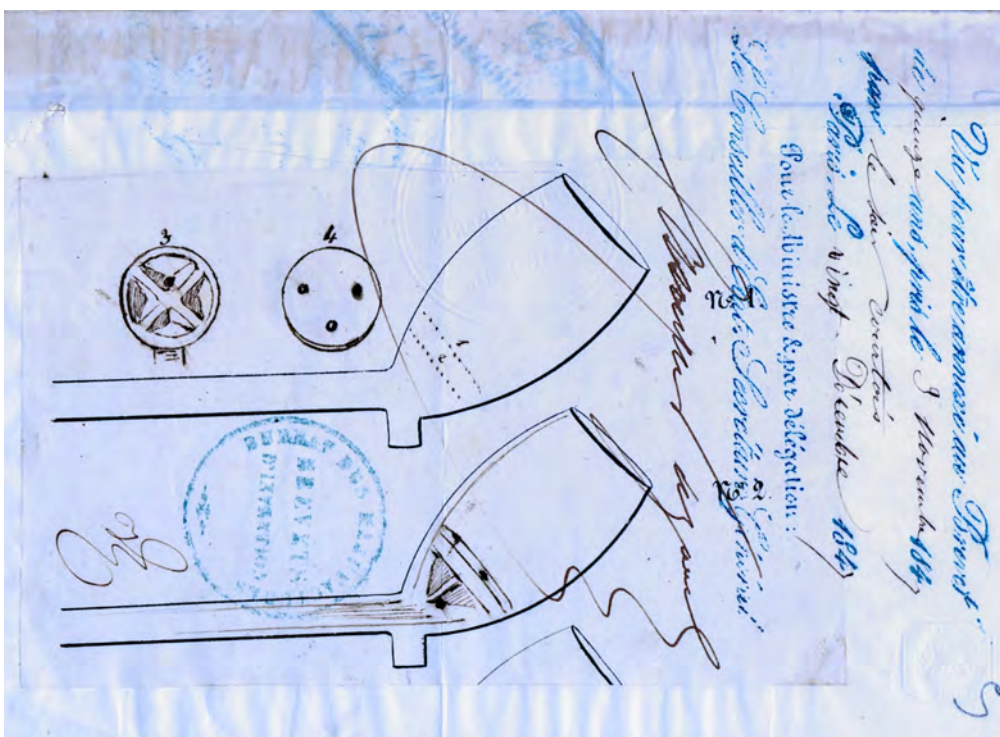


Fig. 9. Dessin accompagnant le brevet déposé par Théophile Louis Joseph Courtois le 3 novembre 1847 (Archives Institut national de la propriété industrielle, 1BB6605)1BB6605)

cette tête de pipe brevetée ?

Chose certaine, comme Fiolet n'a jamais déposé de brevet pour une telle invention et que la mention *SGDG* n'apparaît pas sur l'illustration présentant ses nouveaux modèles (fig. 5), il faut désormais attribuer la pipe Italia de l'île Sainte-Hélène soit à un autre fabricant ou soit à Fiolet, si le détenteur du brevet le lui a cédé ou lui en a concédé l'usage, qu'il s'agisse de Courtois ou non.

### Fiolet et l'apport des inventeurs à l'industrie de la pipe de terre

Là ne s'achève pas la singulière histoire des têtes de pipe Italia, bien au contraire. Une recherche plus poussée dans les collections du MUCEM a récemment permis de découvrir deux autres documents de la firme Fiolet,<sup>28</sup> une seconde illustration et une lettre pour ainsi dire inconnues qui viennent confirmer l'identité du fabricant de la pipe mise au jour à Montréal et qui ne laissent guère de doute sur l'inventeur de son double fond. Or, à l'instar du feuillet présenté plus tôt, la notice qui les accompagne ne livre aucune information sur la provenance des originaux et leur datation, bien que cette fois la nouvelle illustration ait été associée au troisième quart du XIXe siècle.

Si on savait que Fiolet a bel et bien produit des pipes Italia, grâce à la figure parue dans l'ouvrage de Liebaert et Maya,<sup>29</sup> rien ne permettait jusqu'ici d'avancer que la firme de Saint-Omer avait fabriqué ce même modèle avec un double fond, compte tenu qu'elle ne détenait aucun brevet pour cette application. Avec la découverte de cette seconde illustration, il ne fait désormais plus aucun doute que Fiolet produisait également des pipes dotées de cette caractéristique. De même facture que le feuillet précédent (fig. 5), la nouvelle illustration, qui s'intitule *L<sup>S</sup>. FIOLET, à St.-Omer. / PIPES À RÉSERVOIR INTÉRIEUR* (fig. 11), démontre que la pipe Italia de l'île Sainte-Hélène a bien été fabriquée par cette firme, car sa cloison, ici qualifiée d'« étoile » (A), avec ses cinq ouvertures triangulaires disposées au rebord (fig. 10), est identique à celles apparaissant sur ce dessin. De plus, on y apprend que « Le réservoir peut être adapté à toutes les espèces de pipes lorsque la demande de chaque modèle excède 50 grosses ». À 12 douzaines par grosse,<sup>30</sup> faut-il en conclure que cette version des têtes de pipe Italia a été produite en un minimum de 7 200 exemplaires ? Si tel est le cas, comment expliquer que si peu de spécimens de ce modèle, avec ou sans cette application, n'aient subsisté dans les collections muséales ou privées ?

Avant de poursuivre, il importe d'insister sur la nature de ce nouveau feuillet qui, jusqu'à preuve du contraire, s'avère plutôt unique en son genre, et ce, non pas à cause de son contenu inespéré, mais surtout par sa composition de forme inhabituelle. En effet, cette illustration présente deux types d'informations que l'on retrouve



Fig. 10. Gros plan sur le double fond de la tête de pipe de l'île Sainte-Hélène (Collections archéologiques de la Ville de Montréal, Bjfj-84-16E12-123; photo : C. Roy)

rarement réunis dans l'industrie pipière (fig. 11). Il combine, à gauche, des éléments techniques et une légende dignes d'un dessin déposé à l'appui d'une demande de brevet et, à droite ainsi qu'au bas, des informations de nature commerciale destinées aux clients de la fabrique. Le concept idéal pour faire valoir auprès des grossistes et détaillants, sous forme de feuillet publicitaire, les avantages de l'invention brevetée dont il est ici question et les modalités d'achat des pipes munies d'une telle application.

D'ailleurs, il est bien dommage que cette seconde illustration de Fiolet, voire les deux feuillets conservés dans les collections du MUCEM, ne soit pas mieux datée. À cet égard, tout n'est pas perdu, puisque le nom du lithographe figurant dans le coin inférieur gauche de ces documents permet d'apporter d'utiles précisions à ce sujet. Ainsi, la mention *Lith. Peuple, à St-Omer* réfère à Jean-Baptiste Peuple, un lithographe qui était en affaires dans cette ville entre le 24 novembre 1843 et le 21 décembre 1859.<sup>31</sup> Qui plus est, le dossier qui accompagne son brevet d'imprimeur aux Archives nationales livre une information inattendue.<sup>32</sup> Il révèle que son permis a été annulé en 1859 pour cause d'inactivité depuis plus de 10 ans, ce qui implique que ces deux feuillets dateraient de 1849 au plus tard. Comme cette décision est basée sur une courte lettre du commissariat de police de Saint-Omer, datée du 17 octobre 1859, donc deux mois plus tôt, Peuple aurait-il pu cesser d'exercer peu avant ou même un peu plus tard ?

Quoi qu'il en soit, revenons maintenant à ce second feuillet afin de s'attarder sur les pipes à réservoir intérieur offertes par Fiolet et dont l'application faisait

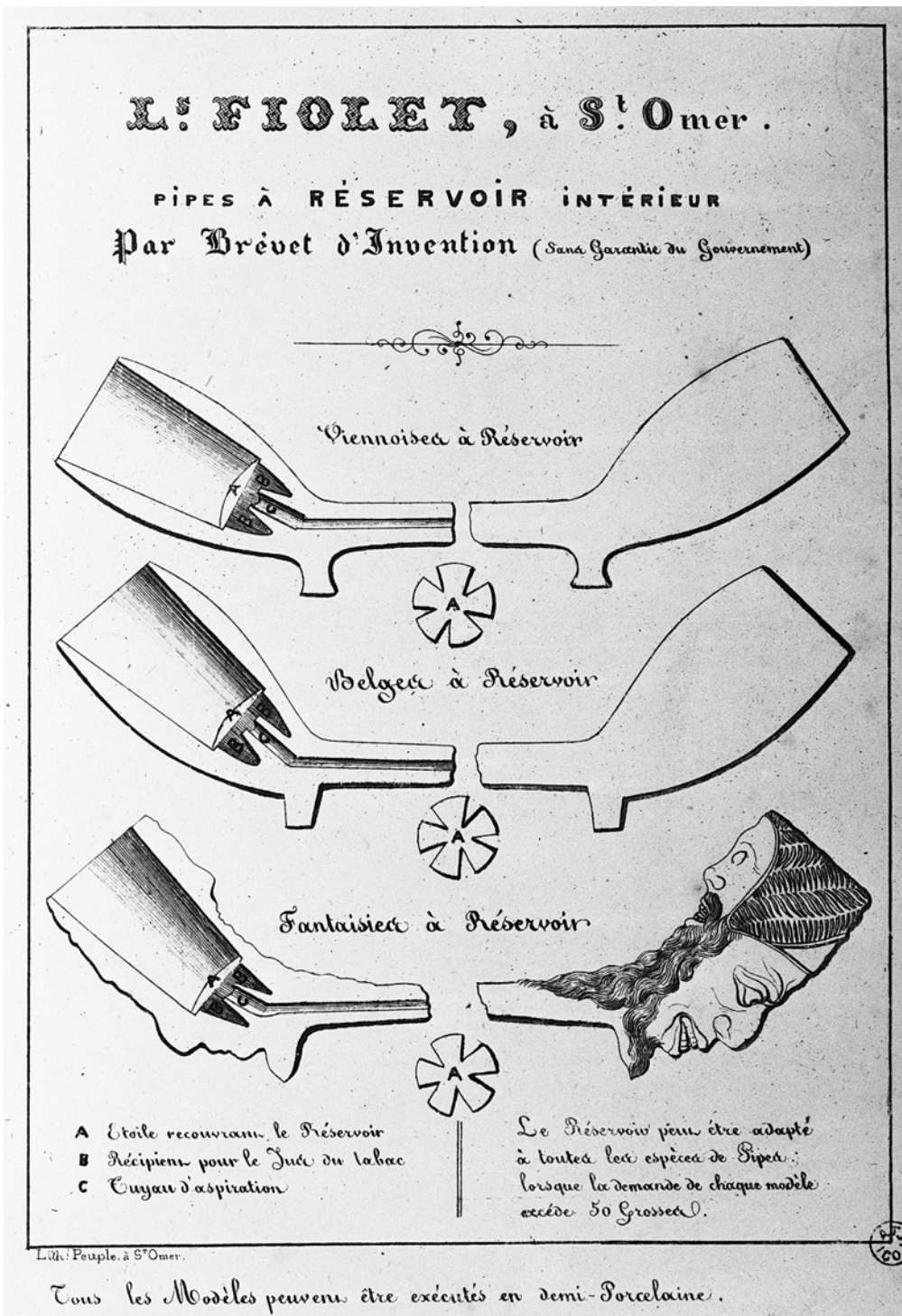


Fig. 11. L. FIOLET, à St. Omer / Pipes à réservoir intérieur (MUSEUM, Ph.1962.167.18)

apparemment l'objet d'un brevet, comme le stipule l'inscription *PAR BREVET D'INVENTION (sans Garantie du Gouvernement)*. D'entrée de jeu, l'examen de ce document démontre la très grande similitude entre la proposition de Fiolet et l'invention de Courtois. À noter, la présence du replat le long de la paroi intérieure des fourneaux de pipe de la firme de Saint-Omer (fig. 11), replat sur lequel vient s'appuyer l'« étoile » et qui semble indiquer qu'elles étaient aussi façonnées à l'aide de deux étampes. De même, si le feuillet ne précise pas le nombre de réservoirs présents sur ce genre de pipes, on peut penser qu'il devait y en avoir quatre, comme il s'agit de vues en coupe. Seuls l'emplacement du trou de fumée et la configuration de la cloison se distinguent de

l'idée de Courtois. Alors que chez ce dernier le « rond » affiche trois ouvertures et que le conduit occupe l'une des quatre cavités (fig. 9), le trou de fumée apparaît au centre du fourneau sur le dessin de Fiolet, placé sous le A de l'« étoile », mais toujours sans communication directe avec les cinq ouvertures excentrées de la cloison.

Enfin, soulignons que les deux applications partagent également le même libellé, soit celui de pipe à réservoir intérieur, et que la formulation retenue par Fiolet pour signaler que cette invention faisait l'objet d'un brevet, accuse une tournure peu fréquente. En effet, l'emploi de la préposition *Par* pourrait laisser croire que ce brevet n'était pas le sien.

### Fiolet et la famille Courtois

Le second document récemment découvert dans les collections du MUCEM démontre l'existence d'un lien entre l'inventeur de Versailles et le fabricant de Saint-Omer. Bien que la lettre en question ne précise pas qu'il s'agisse de Théophile Louis Joseph Courtois, la coïncidence est telle qu'elle se doit d'être évoquée ici. Destinée aux divers clients de la fabrique et non datée (fig. 12), cette lettre commerciale signée par Louis Fiolet précise que:

« M. Courtois, mon voyageur, aura l'honneur de vous voir, sous peu de jours ; il vous soumettra les échantillons de divers produits de ma fabrication. J'espère que vous les trouverez à votre convenance et que vous voudrez bien lui réserver l'avantage de vos ordres qui seront remplis avec une scrupuleuse exactitude. [...] »<sup>33</sup>

Une formule fort appropriée, il va sans dire, pour décrire le travail d'un commis voyageur ou d'un courtier de commerce, la profession que pratiquait justement Théophile Louis Courtois en 1846, selon le recensement nominal,<sup>34</sup> et vraisemblablement jusqu'en 1852, alors qu'on le retrouve à Paris comme grossiste en pipes en tous genres<sup>35</sup> (fig. 13). Il est donc tentant d'y voir la présence du même individu, d'autant plus que les timbres fiscaux présents dans le coin supérieur droit de la lettre permettent de la dater d'entre juillet 1847, moment de l'apparition de la Justice assise de face comme seule

empreinte fiscale, et le début de 1849, lorsque le terme royal y aurait été supprimé.<sup>36</sup> Ainsi, cette lettre serait plus ou moins contemporaine des deux feuillets de Fiolet,<sup>37</sup> si l'on considère que Jean-Baptiste Peuple a cessé d'exercer la lithographie en 1849.

Toutefois, cette lettre pourrait également référer à Charles Courtois qui était l'agent de la maison Fiolet à Londres entre 1856 et son décès à Versailles, le 9 juin 1866.<sup>38</sup> Or, ces deux Courtois de Versailles étaient-ils liés par le sang ou est-ce une autre coïncidence ? En fait, et comme le confirme son acte de décès,<sup>39</sup> Charles Joseph Courtois était nul autre que le frère de Théophile Louis Joseph qui, en cette occasion, agissait à titre de témoin en compagnie d'un certain Pierre Libaude, sans doute un proche de son épouse.<sup>40</sup> De plus, ce document rapporte que Théophile Louis résidait alors au 51bis blvd. de la Reine à Versailles, ce qui permet de lui imputer un troisième brevet d'invention, déposé en 1867, et dont la notice en ligne ne comportait aucun prénom.<sup>41</sup> De toute évidence, cet acte de décès permet d'établir un lien certain entre Théophile Louis Courtois et Louis Fiolet, ne serait-ce que par l'intermédiaire de son frère Charles qui était à l'emploi de la firme de Saint-Omer.

Mais l'histoire de la famille Courtois, originaire de Fruges (Pas-de-Calais), à quelque 30 km au sud de Saint-Omer, ne s'arrête pas là, car Théophile Louis et Charles ont un frère aîné du nom de François Marie Joseph qui,

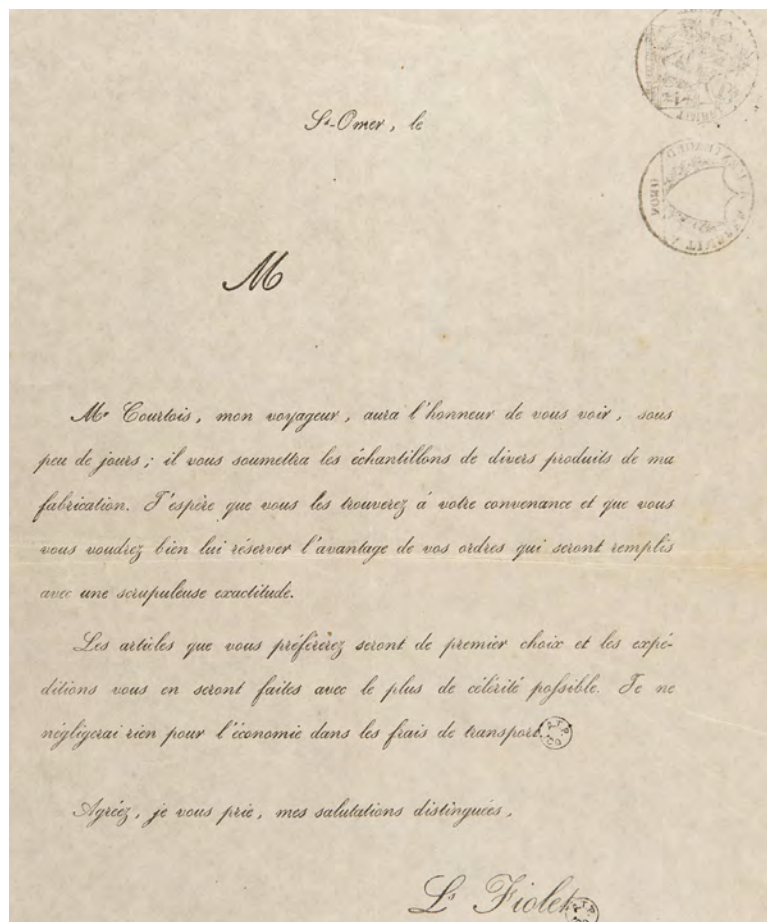


Fig. 12. Lettre commerciale de Louis Fiolet destinée aux clients de sa fabrique (MUCEM, 1942.23.5)

**Courtois (Louis) dépôt de pipes de terre en tous genres, pipes en écume, porcelaine, racine, palissandre, buis, corne et tuyaux en tous genres, tabatières buis, cuir bouilli, bois et carton, porte-cigares en corne, os, ivoire, ambre, étuis de pipes, sacs à tabac, pots faïence et porcelaine pour comptoir, carottes pour enseigne, et généralement tous les articles concernant le débit de tabac; expédie dans les départements et à l'étranger, r. Prouvaires. 8, ci-devant Vieux-Augustins, 16.**

Fig. 13. Publicité parue dans l'édition de 1855 de *l'Annuaire général du commerce* ... pour le négociant de pipes en tous genre Louis Courtois (AGC, 1855, p. 785).

dès 1829, assure la direction de la fabrique de pipes paternelle située à Forges-les-Eaux (Seine-Maritime).<sup>42</sup> En effet, selon les données disponibles, c'est une fois la famille Courtois établie dans cette commune réputée pour la qualité de ses argiles, vers 1817, que Félix Joseph, leur père, un ancien corroyeur, se lance dans la fabrication de pipes de terre, comme l'indique l'acte de naissance de Charles, né en juillet 1818.<sup>43</sup> La fabrique prend le nom de Courtois Aîné à partir de 1844 et cesse ses activités vers 1857<sup>44</sup> (fig. 14). On peut donc présumer que Théophile Louis et Charles ont travaillé dans l'entreprise familiale pendant quelque temps avant d'entreprendre leurs activités comme voyageur, courtier, agent ou négociant de pipes. De fait, Théophile Louis était déjà installé à Paris entre 1835 et 1844 comme fabricant et marchand de pipes de terre françaises et importées avant de s'établir à Versailles à titre de courtier de commerce (fig. 15).<sup>45</sup> Il y a fort à parier qu'il devait, entre autres, y vendre les pipes produites par son frère à Forges-les-Eaux.



Fig. 14. Pipe de terre marquée *Courtois à Paris* tirée des collections du Amsterdam Pipe Museum (APM 14.450)

Ceci étant dit, et compte tenu que le principe de la pipe à réservoir intérieur de Fiolet est foncièrement le même que celui mis au point par Théophile Louis Courtois, sans oublier la ressemblance plutôt frappante entre les deux applications et leur même libellé, il y a lieu de se demander si ce dernier n'aurait pas cédé son brevet au manufacturier de Saint-Omer. Bien sûr, la loi sur les brevets d'invention prévoyait cette possibilité, le cessionnaire héritant alors des droits et obligations du breveté.<sup>46</sup> Mais, comme aucune cession de brevet entre Courtois et Fiolet n'a été repérée dans le *Bulletin des lois* (BLRF), là où étaient normalement consignées ces mutations,<sup>47</sup> Courtois aurait-il plutôt choisi de lui concéder ses droits ou l'usage de son invention en échange de royauté ou d'une autre forme de rémunération ? Après tout, ce type d'arrangement entre individus consentants pouvait se conclure dans le cadre d'un simple accord ou par le biais d'une entente qui n'aurait nécessité aucune déclaration auprès des autorités compétentes, contrairement à la cession d'un brevet qui requérait la rédaction d'un acte notarié.<sup>48</sup>

Bien que très peu documenté, ce phénomène n'était pas inconnu, et plus particulièrement auprès des inventeurs qui avaient peu ou pas de contact dans l'industrie pipière ou qui n'étaient pas en mesure d'exploiter leurs idées.<sup>49</sup> Ainsi, pour la seule maison Gambier, quatre cas semblables ont été portés à notre attention, en lien avec certaines de leurs pipes ou de leurs publicités pourtant marquées *Breveté/SGDG* et pour lesquelles aucun brevet n'a été déposé par les dirigeants de cette fabrique.<sup>50</sup> Dans deux de ces cas, des recherches dans la base de données de l'INPI nous ont permis de repérer les brevets qui ont inspiré la firme de Givet et qui, en l'absence de cessions dûment déclarées, démontrent que Gambier a vraisemblablement conclu des ententes pour mettre en marché ces inventions. Le brevet déposé le 24 mai 1851 par Henri-Philippe Plon,<sup>51</sup> imprimeur éditeur, en est un bel exemple. Malgré l'absence d'un dessin, la description de son invention correspond exactement aux produits offerts par la firme Gambier dans une publicité parue en septembre 1852 pour une pipe à double con-

Courtois (L.), *fab.*; grand magasin de pipes de France, de Hollande, de Belgique et le 17, terre tendre qui culotte très bien; il tient l'article d'Allemagne, la tabletterie et tout ce qui concerne le débit de tabac, envoie en province, q. de Gèvres, 10.

Fig. 15. Publicité parue dans l'édition de 1835 de *l'Almanach du commerce de Paris* ... pour le fabricant et marchand de pipes de terre françaises et importées L. Courtois (ACP, 1835, p. 125)

duit (fig. 7). Le second cas est encore plus probant. Il concerne une application brevetée le 3 janvier 1893 par un inventeur allemand polyvalent, du nom de Richard Heyd.<sup>52</sup> L'exemplaire détenu dans une collection privée affiche la mention Crème Gambier, ainsi que les inscriptions *Bte/S.G.D.G./Heyd* et *DRP. 72021*,<sup>53</sup> venant ainsi confirmer l'existence d'une entente entre les deux parties et même certaines des modalités de cet accord. Un accord qui prévoyait, semble-t-il, l'ajout sur les produits correspondants de Gambier du nom de l'inventeur et du numéro de son brevet d'origine, déposé préalablement en Allemagne.<sup>54</sup>

Somme toute, il apparaît désormais fort probable que Courtois a concédé ses droits d'exclusivité ou l'usage de son invention à Louis Fiolet en vertu d'une entente de type « à l'amiable ». Cette entente, qui aurait pu être conclue dès 1848, lui aurait permis de commercialiser son idée et d'en retirer quelques bénéfices, puisqu'il ne fabriquait pas de pipes.<sup>55</sup> Une entente d'autant plus naturelle si Théophile Louis Courtois travaillait à l'époque pour la firme de Saint-Omer à titre de voyageur, comme pourrait le suggérer la lettre conservée au MUCEM, ou s'il entretenait des liens avec Fiolet, ne serait-ce que par l'entremise de son père ou de ses frères, François Marie et Charles.<sup>56</sup> Et même si ces accords demeurent difficiles à démontrer, puisqu'ils ont laissé peu de traces manuscrites, il importe de rappeler qu'ils pouvaient prendre différentes formes. Un tel accord aurait pu permettre à Fiolet de bonifier l'invention de Courtois et pourrait même justifier l'absence des initiales ou du nom du manufacturier sur la pipe de l'île Sainte-Hélène.

### Dans la foulée de la République romaine de 1849

Après en avoir identifié le fabricant et le détenteur du brevet d'origine, le moment est venu de se pencher sur la symbolique qu'expriment les têtes de pipe Italia. De par la datation de son contexte archéologique et l'inscription présente sur son bouclier, la pipe mise au jour à Montréal semblait *a priori* référer à l'unification de l'Italie au début des années 1870. Toutefois, un examen minutieux a rapidement permis de constater que plusieurs des motifs y apparaissant ne cadraient pas

avec ce moment charnière de l'histoire politique du pays. De plus, la datation générale des pipes-statuettes, populaires entre 1840 et 1860,<sup>57</sup> soulevait un doute sur cette affiliation avec l'Italie moderne ; un doute que l'ouvrage de Fairholt paru en 1859 a tôt fait de transformer en certitude. C'est donc vers la période précédente, celle du Risorgimento (1848-1871), qu'il fallait se tourner pour établir un lien et tenter de mieux comprendre la symbolique émanant de ces pipes figuratives. Et des faits marquants de cette période mouvementée, le seul qui pouvait réellement s'y prêter, d'un point de vue chronologique, était la première guerre d'indépendance italienne (1848-1849), qui culmine avec la chute de la République romaine, le 4 juillet 1849.<sup>58</sup>

Or, quels sont les motifs ou les symboles qui ornent cette pipe et qui pourraient permettre d'en saisir la signification et d'en identifier la ou les sources d'inspiration? Hormis la mention *Italia*, qui situe dans l'espace l'allégorie proposée ici, quatre éléments distinctifs s'y remarquent : l'aigle à double tête, la guerrière avec son épée et son bouclier, le blason du Saint-Siège et, finalement, le motif côtelé sur le fourneau (fig. 2). Les plus observateurs auront aussi noté que les armoiries qui figuraient sur le bouclier ont été inversées, le panneton des deux clés entrecroisées pointant vers le bas et non pas vers le haut, comme dans le cas des clés de Saint Pierre (fig. 16). Ces quatre motifs doivent assurément avoir un lien avec la situation qui régnait dans la péninsule italienne à l'orée de la seconde moitié du XIXe siècle.

Dans son ouvrage publié en 1859, Fairholt indique que



Fig. 16. Gros plan sur le bouclier et les armoiries apparaissant sur la pipe de l'île Sainte-Hélène (Collections archéologiques de la Ville de Montréal, BfJf-84-16E12-123 ; photo : C. Roy)

les pipes Italia représentent « la liberté italienne ». <sup>59</sup> En tant que contemporain de ces événements politiques, ses propos réfèrent certainement à l'esprit révolutionnaire républicain qui s'est emparé des populations au cours du *Printemps des peuples* et qui secoue une grande partie de l'Europe en 1848 et 1849. <sup>60</sup> Mais Fairholt va plus loin et il précise par la suite que : « Italia is in the costume of a Roman warrior, her right hand directs the sword to the neck of the Austrian eagle, expiring beneath her feet. The papal arms are upon the shield, and the fasces [of Justice] again form the bowl. <sup>61</sup> ». Dans ce passage, l'auteur revient donc sur chacun des quatre motifs ornant ces pipes figuratives et en dévoile la signification.

Ainsi, selon Fairholt, le personnage debout, cuirassé et casqué, représente Italia, une figure allégorique et la personnification féminine de l'Italie, vêtue ici en guerrière romaine comme l'exigent sans doute les circonstances du moment. De son épée, elle vise le cou de l'aigle autrichien, tout en le foulant aux pieds, un rappel de l'emprise directe et indirecte de l'empire autrichien sur la plupart des territoires italiens et de sa réaction violente à tout changement politique. <sup>62</sup> Bien entendu, les armoiries du Saint-Siège font référence aux états pontificaux et au rôle de Pie IX au cours de cette période tumultueuse. Enfin, l'auteur révèle que le motif côtelé du fourneau correspond à un faisceau de licteur, un symbole à forte connotation républicaine depuis l'avènement de la Révolution française. Seul oublié dans ce tableau, l'inversion des clés de Saint-Pierre que Fairholt ne semble pas avoir remarqué et qui pourrait bien évoquer la fuite de Pie IX, qui abandonne Rome pour se réfugier à Gaète dans le royaume bourbon des Deux-Siciles en novembre 1848. <sup>63</sup>

Si la signification des motifs qui ornent les pipes Italia

semble désormais acquise, grâce aux propos de Fairholt, il importe maintenant de s'interroger sur les sources qui ont servi d'inspiration à ce modèle de pipe. À cet égard, rien ne vaut la presse écrite, qui n'a pas manqué de discourir sur ces événements politiques et de caricaturer ses principaux acteurs, avec son cortège de nouveaux journaux satiriques, dont l'essor coïncide avec le vent de liberté qui balaie la péninsule italienne à partir de 1848. <sup>64</sup> Parmi ceux-ci, citons le quotidien *Il Don Pirlone*, « le plus important journal satirique libéral imprimé à Rome pendant le Risorgimento <sup>65</sup> » et « l'un des plus formidables adversaires du pape Pie IX <sup>66</sup> ». Publié du 1 septembre 1848 au 2 juillet 1849, chaque numéro proposait une caricature dont certaines illustrent l'un ou l'autre des symboles présents sur ces têtes de pipe, à l'exception d'un seul et non le moindre.

C'est donc dans l'ouvrage en trois volumes qui s'en inspire, *le Don Pirlone a Roma* de Michelangelo Pinto, publié de 1850 à 1852, que l'on retrouve tous les motifs apparaissant sur les pipes Italia. Réfugié à Turin au lendemain de la chute de la République romaine, Pinto, qui était le directeur du journal *Il Don Pirlone*, revient dans son livre sur les événements qui ont ébranlé l'Italie entre 1848 et 1850, chacun de trois volumes étant accompagné d'une centaine de caricatures, d'une satire piquante et irrévérencieuse. Le pape Pie IX et l'empereur d'Autriche, généralement représenté sous la forme d'un aigle bicéphale ou d'un homme à double tête d'aigle, y occupent une place prépondérante, comme dans cette caricature où ils célèbrent leur alliance au pied du Vésuve, dans le royaume des Deux-Siciles, tout en écrasant l'Italie, personnifiée ici par une femme nimbée d'une étoile <sup>67</sup> et gisant sous les pieds des deux potentats (fig. 17). « Deux pouvoirs odieux, fondés sur la supersti-



Fig. 17. *Il papato e l'impero* (le pape et l'empereur), caricature parue dans le volume 1 du *Don Pirlone a Roma* (Pinto, 1850, T. LXXXII) LXXXII)



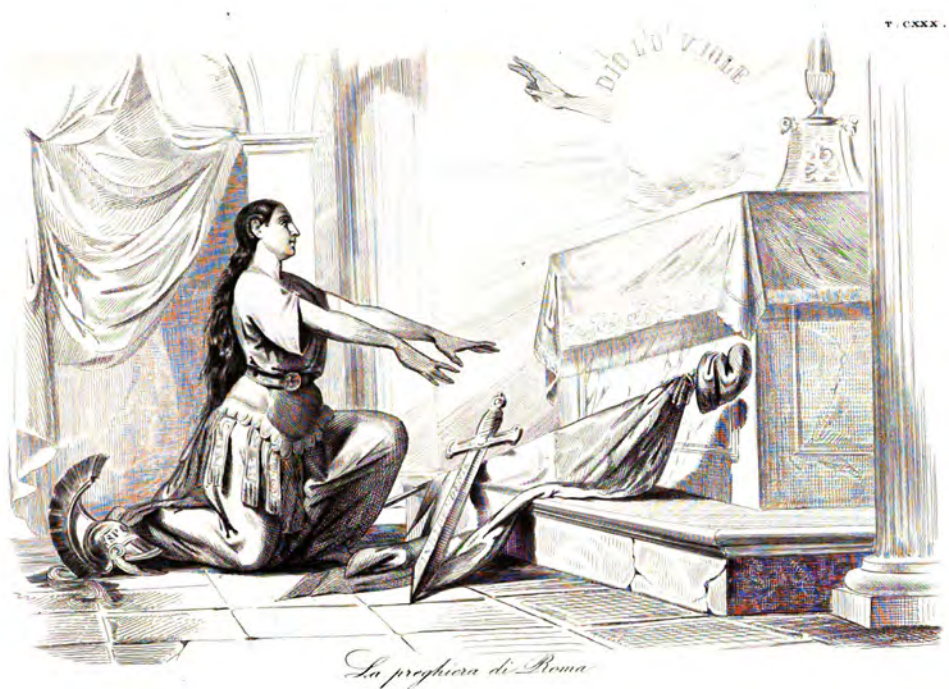


Fig. 18. *La preghiera di Roma* (la prière de Rome), caricature parue dans le volume 2 du *Don Pirlone a Roma* (Pinto, 1851, T. CXXX)

tion et la violence, se soutenant les uns les autres avec la croix et l'épée, souvent en désaccord entre eux, mais toujours d'accord pour opprimer et piétiner l'Italie. », comme le précise Pinto.<sup>68</sup>

Par ailleurs, la guerrière cuirassée n'est pas en reste, comme l'illustre cette autre caricature qui représente une femme agenouillée au pied d'un autel, d'où émane un Dieu le veut bien senti, après y avoir déposé ses armes (fig. 18). Vêtue d'une tunique, elle symbolise ici la République romaine, avec son casque marqué *SPQR* à ses pieds, son épée affichant la mention *Indipendenza*,

alors que son étendard est coiffé d'un bonnet phrygien. Elle prie pour « que le dieu des armées soit propice à l'Italie, qu'il soit généreux avec elle dans la rédemption et le salut.<sup>69</sup> ». Mais les républicains seront défaits par l'ordre établi et la répression qui s'en suit donne lieu dans les états pontificaux à l'épisode de la « vengeance des prêtres », sous l'égide de trois cardinaux réactionnaires nommés par Pie IX, « le triumvirat rouge<sup>70</sup> ». Des cardinaux que l'ouvrage de Pinto a immortalisés sous la forme d'hommes à queue de démon qui s'entredéchirent pour le trône de Saint-Pierre, en semant la discorde (fig. 19). Un siège papal dont les armoiries se distinguent

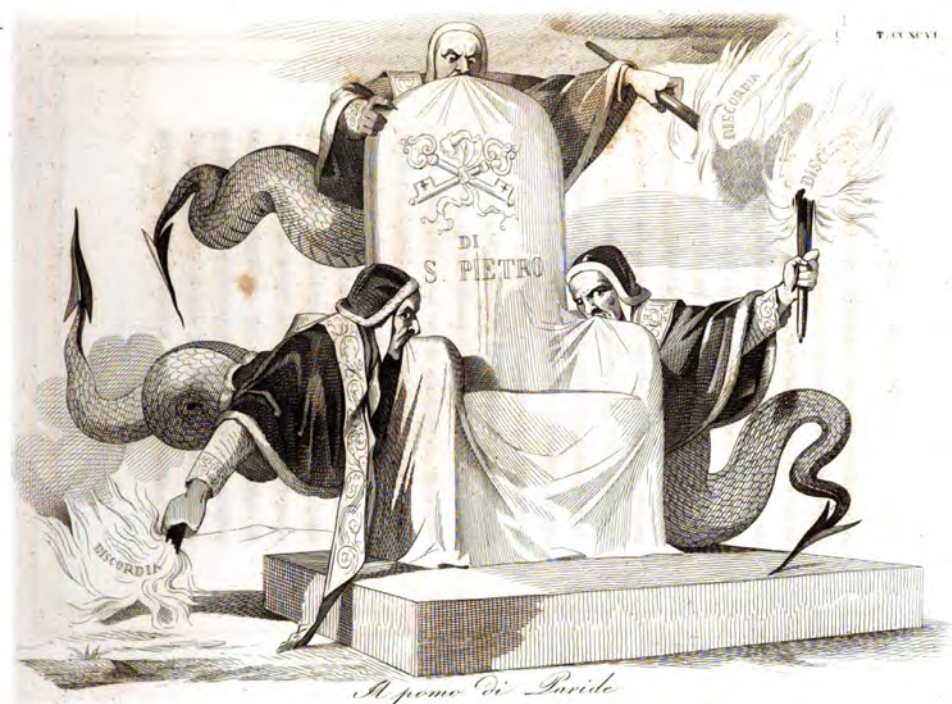


Fig. 19. *Il pomo di Paride* (la pomme de Pâris), caricature parue dans le volume 3 du *Don Pirlone a Roma* (Pinto, 1852, T. CCXCVI)

notamment par la présence des clés inversées, à l'image de celles qui figurent sur le bouclier des pipes Italia. Simple coïncidence ? Certainement pas, puisque cette particularité apparaît dans neuf autres de ces caricatures, réparties entre les trois volumes de Pinto.<sup>71</sup> Dans la tradition chrétienne, les clés de Saint-Pierre pointent vers le haut, car elles sont sensées ouvrir la porte du royaume des cieux. Est-ce à dire que tournées vers le bas, les dites clés menaient aux enfers ?

Compte tenu de la symbolique qu'elles expriment et de sa signification, les pipes Italia s'inscrivent clairement dans les événements associés à la première guerre d'indépendance italienne et à la République romaine. De la sorte, celles-ci ne peuvent être antérieures à 1848 et comme elles semblent s'inspirer des caricatures parues dans le *Don Pirlone a Roma*, ne serait-ce que par ce détail anodin que sont les clés de Saint-Pierre inversées, ces têtes de pipe seraient vraisemblablement apparues sur le marché entre 1850 et 1852. Toutefois, comme le feuillet publicitaire offrant les nouveaux modèles de Fiolet est l'œuvre du lithographe Jean-Baptiste Peuple (fig. 5), dont les activités à Saint-Omer auraient cessé vers la fin de 1849, il faut en conclure que le modèle de pipe Italia ne peut guère avoir été conçu après 1850. Dommage que les timbres fiscaux présents dans le coin supérieur droit de cette lithographie soient illisibles. Pour le reste, on ne peut exclure que Fiolet ait bénéficié d'une autre source d'inspiration, mais cela n'aurait rien changé à la chronologie des événements politiques et à la pratique de Peuple.

À la lumière des données disponibles, le modèle de pipe Italia daterait donc de 1849 ou de 1850, une période faste pour la liberté d'expression, en pleine IIe République, alors que dès l'année suivante et tout au long du Second empire la censure ne manquera pas d'exercer à nouveau ses basses œuvres dans l'Hexagone.<sup>72</sup> Or, rien

n'aurait empêché leur exportation, comme le confirment la découverte d'une telle pipe à Montréal et l'ouvrage de Fairholt, dans lequel on retrouve plusieurs pipes figuratives françaises qui s'inspirent du Printemps des peuples ou des beaux jours de la révolution de février 1848 (fig. 20). D'ailleurs, celles produites par Fiolet ont peut-être été présentées à Londres lors de l'exposition universelle de 1851 au Crystal Palace, alors que la firme de Saint-Omer y occupait un stand et là où Fairholt aurait pu avoir l'occasion de les examiner et de les dessiner.<sup>73</sup>

### Conclusion

Qu'elles aient été dotées ou non d'un réservoir intérieur pour recueillir le jus de tabac, les pipes Italia n'en demeurent pas moins très rares lorsque l'on considère qu'une seule d'entre elle a été repérée dans les collections muséales ou privées. Avec son double fond et sans nom de fabricant, l'exemplaire retrouvé sur le site militaire de l'île Sainte-Hélène vient désormais s'ajouter à la bien courte liste de ces têtes de pipe. Et si le catalogue de vente aux enchères de la collection Mazaleyrat et le feuillet annonçant ses nouveaux modèles ont rapidement démontré que la maison Fiolet fabriquait de telles pipes (fig. 5), en revanche rien ne permettait de conclure, à prime abord, que la firme de Saint-Omer produisait également la version à réservoir intérieur, puisqu'elle ne détenait aucun brevet pour cette application.

Les recherches menées dans la base de données de l'INPI avaient donc pour but d'identifier le concepteur de cette invention. Bien que deux brevets aient d'abord été retenus, c'est celui déposé par Théophile Louis Joseph Courtois en 1847 qui, sans conteste, s'apparentait le plus à la tête de pipe montréalaise avec son replat le long de la paroi intérieure du fourneau, replat sur lequel vient s'appuyer la cloison qui forme son double fond (fig. 9 et fig. 10). Mais comme Théophile Louis Courtois ne produisait pas de pipes, la question concernant



Fig. 20. La seule autre pipe de terre de la fabrique Courtois retrouvée jusqu'ici ; une pipe qui s'inspire aussi de la première guerre d'indépendance italienne (Le Piperron, juin 2019, Collection privée)

leur potentiel fabricant demeurait entière. De même, si Courtois n'avait pas cédé son brevet à Louis Fiolet, pouvait-il lui en avoir concédé l'usage ? En l'absence d'une cession dument enregistrée, la seconde alternative demeurait la plus plausible, d'autant plus que ce phénomène avait déjà été observé avec certains produits de la firme Gambier.

La découverte d'un second feuillet et d'une lettre commerciale de Louis Fiolet conservés dans les collections du MUCEM est venue confirmer que le fabricant de Saint-Omer produisait bel et bien des pipes à réservoir intérieur, de surcroît fort similaire à l'application mise au point par Courtois et partageant un même libellé. Cette lithographie confirmait non seulement que la pipe de l'île Sainte-Hélène était l'œuvre de Fiolet (fig. 11), mais aussi que celui-ci avait vraisemblablement conclu une entente avec Courtois pour exploiter son invention. Restait donc à démontrer l'existence d'un lien entre le courtier de commerce de Versailles et marchand de pipes parisien et le manufacturier de Saint-Omer. Un lien que la lettre de Louis Fiolet a tôt fait d'établir, car si Théophile Louis Courtois n'était pas le voyageur dont il est ici question, ça ne pouvait alors qu'être son frère Charles qui, entre 1856 et 1866, était l'agent de la maison Fiolet à Londres. Qui plus est, les recherches ont permis d'établir que la famille Courtois, originaire de Fruges, près de Saint-Omer, s'était installée à Forges-les-Eaux vers 1817 pour se lancer dans la fabrication de pipes de terre, une entreprise d'abord dirigée par le père, puis par le frère aîné, et ce, jusque vers 1857. Enfin, la poursuite intentée en 1843 contre Dutel, pour la contrefaçon de deux modèles de pipe que les Courtois avait acquis auprès de Fiolet, venait également attester d'un lien entre les fabricants de Forges-les-Eaux et de Saint-Omer.

Une fois le concepteur des pipes à réservoir intérieur identifié et après avoir confirmé que Fiolet en était le fabricant, encore fallait-il se pencher sur la symbolique des pipes Italia afin d'en saisir la signification et d'en retracer les sources d'inspiration. À ce propos, l'ouvrage de Fairholt publié en 1859 a été d'une aide précieuse, en dévoilant le sens des divers motifs qui forment l'allégorie véhiculée par ce modèle de pipe. Une allégorie qui fait définitivement allusion à la première guerre d'indépendance italienne (1848-1849) et à ses principaux acteurs, soit les républicains, représentés par la guerrière personnifiant l'Italie et le faisceau de licteur, l'empereur d'Autriche sous la forme d'un aigle bicéphale et le pape Pie IX par le biais des armoiries du Saint-Siège. Puis, il s'est avéré que les têtes de pipe Italia s'inspiraient des nombreuses caricatures parues au tournant de la seconde moitié du XIXe siècle dans la presse écrite italienne, comme le journal *Il Don Pirlone* et surtout dans l'ouvrage en trois volumes qui en découle, le *Don Pirlone a Roma*. Ces caricatures ont permis à leur

tour de contextualiser les motifs qui ornent ce modèle et d'en appréhender la portée, tout en les enchâssant dans un cadre temporel serré.

Ainsi, les événements liés à la première guerre d'indépendance italienne, la parution des caricatures du *Don Pirlone a Roma* et la période d'activités de Jean-Baptiste Peuple, le lithographe à l'origine des deux feuillets de Fiolet, viennent confirmer que le modèle de pipe Italia est sans doute apparu sur le marché en 1849 ou 1850. De toute évidence, si l'invention de Courtois est bien celle qui caractérise la pipe de l'île Sainte-Hélène avec son réservoir intérieur, celle-ci pouvait difficilement être antérieure à 1848 puisque son brevet n'a été déposé qu'en novembre 1847. Bien sûr, l'entente entre Courtois et Fiolet pourrait avoir été conclue dès 1848 et pourrait précéder la sortie des nouveaux modèles illustrés par Peuple (fig. 5). Chose certaine, il serait intéressant de savoir si d'autres modèles de Fiolet ont été dotés de cette application qui faisait de ces pipes des produits à valeur ajoutée.

En terminant, il importe de s'interroger sur la présence, à prime abord insolite, de cette pipe à saveur républicaine sur un site militaire britannique. En effet, comment expliquer qu'une telle pipe se retrouve entre les mains d'un soldat ou d'un officier anglais stationné au Canada ? S'il semble plutôt probable que celle-ci ait été acquise en Angleterre, une terre d'asile pour de nombreux républicains au lendemain du Printemps des peuples et un marché d'intérêt pour un fabricant comme Fiolet, son propriétaire était-il conscient de la symbolique exprimée par cet article de fumeur ou son choix était-il purement d'ordre esthétique ? Cherchait-il à se démarquer par un produit de forme inhabituelle ou au décor inusité, de surcroît à connotation martiale ? Mais cela l'histoire ne le dit pas, pas plus d'ailleurs que l'archéologie ! Bien entendu, en contexte militaire, la guerrière cuirassée avec son épée et son bouclier devait avoir une certaine résonance auprès des troupes, qu'elles aient été basées ou non dans les colonies.

### Remerciements

Nous désirons remercier monsieur Steeve Gallizia, chargé de la valorisation des archives historiques à l'INPI, pour son assistance et les informations qu'il a généreusement partagées. Nos sincères remerciements s'adressent également à mesdames Émilie Girard, directrice scientifique et conservatrice en chef, et Nancie Herbin, responsable du fonds images fixes, du MUCEM pour l'accès aux documents de leurs collections et pour la permission de les reproduire. Enfin, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à monsieur Arthur van Esveld, spécialiste des pipes Gambier, pour sa précieuse collaboration et nos échanges fructueux. Cet article n'aurait pas été aussi bien documenté sans sa contribution.

## Notes:

1. Archéologue et chercheur indépendant, roychristian@yahoo.com, Longueuil, Québec, Canada
2. Ethnoscop, 2005.
3. Royer, 2004, p. 77.
4. Ethnoscop, 2005, p. 22 et 35.
5. Ethnoscop, 2005, p. 315.
6. Royer, 2004, p. 85.
7. Esveld, 2021.
8. Voir aussi Esveld, 2021, fig. 5 et 18.
9. Les catalogues d'une dizaine de fabricants français parmi les plus importants ont été consultés dans le cadre de cette étude, de même que les collections en ligne de plusieurs musées européens.
10. Piasa, 2013, p. 35.
11. Liebaert et Maya, 1993, p. 43 (comm. personnelle d'Arthur van Esveld, avril 2023).
12. Ces catalogues peuvent être consultés en ligne à l'adresse : <https://www.tabakspijp.nl/archief/archief-catalogi-fabrikanten/frankrijk/>.
13. Liebaert et Maya, 1993, p. 216.
14. Fairholt, 1859, p. 181.
15. Loiseau et Vergé, 1844.
16. Duco, 2004, p. 38, 62 et 151.
17. Institut national de la propriété industrielle (INPI), brevet d'invention 1BB180 : brevet de 15 ans déposé par Hasslauer et Fiolet le 25 octobre 1844 pour la « confection de tuyaux de pipes en terre ».
18. INPI, brevet d'invention 1BB79712 : brevet de 15 ans déposé par Louis-Maximilien Fiolet le 5 mars 1868 pour « une pipe ignigène ». Voir aussi Raphaël, 1991, p. 106 et 114.
19. Pelletier, 1893, p. 67.
20. Loiseau et Vergé, 1844, p. 32 ; Schmoll, 1867, p. 36.
21. Pelletier, 1893, p. 68 ; Mainié, 1896, p. 520. Il semble que d'anciens détenteurs de brevet aient parfois passé outre à la loi, en continuant à apposer la mention Breveté/SGDG sur leurs produits ou dans leurs publicités. Gambier en fournit un bel exemple dans son catalogue de 1894 dans lequel ses pipes Taxile sont offertes comme étant brevetées, alors que son brevet pour cette invention était échu depuis 1865 (INPI : brevet d'invention 1BB44487 : brevet de 5 ans déposé par M. Hasslauer le 2 avril 1860 pour un « procédé de fabrication des pipes en terre »). Voir aussi Esveld 2023a.
22. Si la loi de 1844 précise que la durée des brevets ne peut être prolongée, l'article 17 prévoyait la possibilité de demander un nouveau brevet dans le cas d'un perfectionnement apporté à l'invention d'origine (Loiseau et Vergé, 1844, p. 22 et 26). Bien sûr, un brevet pouvait aussi être annulé si le breveté ne s'acquittait pas de son annuité de 100 francs ou s'il n'exploitait pas son invention dans un délai de deux ans. De plus, un brevet pouvait faire l'objet d'une cession, prévue par la loi, et rien n'empêchait, par ailleurs, son détenteur d'en concéder l'usage.
23. Il est à noter que seuls les nouveaux produits industriels et les nouveaux moyens, ou l'application nouvelle de moyens connus pour l'obtention d'un produit industriel, pouvaient faire l'objet d'un brevet (Loiseau et Vergé, 1844, p. 21). Ainsi, les dessins et modèles ne pouvaient être brevetés au sens de la loi française de 1844 sur les brevets d'invention (Emptoz et Marchal, 2002).
24. INPI, brevet d'invention 1BA1113 : brevet de 5 ans déposé par Jean-François Vaudoit le 12 août 1843 pour « un genre de pipes de terre appelées pipes à fourneau ou à double fond ». Voir aussi Raphaël, 1991, p. 96 et 242-243.
25. Né en 1799 près de Givet (Archives départementales (AD) des Ardennes, État civil, EDEPOT / E 8 Chooz, 20 mars 1799), Jean-François Vaudoit est déjà en affaires lorsqu'il fonde avec Pierre Henry Massé en 1832 une société pour la fabrication de pipes sous la raison sociale Vaudoit et Massé (AD Ardennes, Justice, 6U 658, Tribunal de commerce de Rocroi, 17 mai 1832). Fort de leurs 120 ouvriers, ils participent à l'exposition des produits de l'industrie française de 1834 (De Moléon et al., 1838, p. 47 ; Brogniart et Riocreux, 1845, p. 227). Trois ans plus tard, Vaudoit quitte Givet et s'installe à Clermont-Ferrand où il reprend ses activités manufacturières (ACP, 1837, p. 444 et 747). Vaudoit poursuit la production de pipes jusqu'en 1859, alors qu'il délaisse le travail de la terre pour se concentrer sur la vente de pipes en tous genres et d'articles de bureaux de tabac, une activité dans laquelle il s'était engagé depuis quelques années déjà (AGC, 1854, p. 1850 ; AAC, 1859, p. 1931). Jean-François Vaudoit décède à Clermont-Ferrand le 1 mai 1876 (AD Puy-de-Dôme, État civil, 6E 113 334).
26. INPI, brevet d'invention 1BB6605 : brevet de 15 ans déposé par Louis Joseph Théophile Courtois le 3 novembre 1847 pour « une pipe en terre, à réservoir intérieur ». Comme les prénoms de Courtois varient d'un document à l'autre, nous avons adopté l'ordre apparaissant sur son acte de naissance, soit Théophile Louis Joseph (AD Pas-de-Calais, État civil, 3E 364/9).
27. Selon le recensement de 1846 (AD Yvelines, Administration générale et économie, 9M955 16), Théophile Louis Joseph Courtois, alors âgé de 37 ans, était courtier de commerce, marié à Joséphine Libaude et père de deux enfants. Comme il ne réside plus sur la rue Satory lors du recensement de 1851 (AD Yvelines, 9M955 18), c'est grâce à la base de données de l'INPI qu'on le retrouve lorsqu'un certain Louis Joseph Courtois, négociant établi au 8, rue des Prouvaires à Paris, dépose un brevet en 1860 (INPI, brevet d'invention 1BB47703 : brevet de 15 ans déposé le 15 novembre 1860 pour « un genre de pipe » ; voir aussi Raphaël, 1991, p. 81). Une recherche dans l'Annuaire et almanach du commerce, ... confirme la présence d'un Louis Courtois à cette adresse, grossiste en « pipes de terre en tous genres, pipes en écumé de mer, ambre et racine, [...], spécialités pour les bureaux de tabac » (AAC, 1860, p. 916). Toutefois, il faut attendre l'édition de 1862 pour avoir la confirmation qu'il s'agit bien du même individu lorsqu'au nom de Courtois s'ajoute celui d'un certain Ch. Libaude, de même qu'en 1870 alors que ce dernier assume désormais la succession (AAC, 1870, p. 1235). Selon ces mêmes annuaires, Louis Courtois se serait établi à Paris pour affaires en 1852 (AGC, 1852, p. 797 et AGC, 1854, p. 895).
28. Voir <https://www.mucem.org/collections/explorez-les-collections>.
29. 1993, p. 43.
30. Walker, 1977, p. 145 ; Raphaël, 1991, p. 41 ; Fox, 2016, p. 43.
31. DIL, sd, Peuple, Jean-Baptiste.
32. Archives nationales, Direction de l'Imprimerie, de la Librairie et de la Presse, Brevets des imprimeurs, libraires et lithographes des départements, F/18/2035, dossier Jean-Baptiste Peuple, lithographe.
33. Lettre commerciale de Louis Fiolet, MUCEM, 1942.23.5.
34. AD Yvelines, Administration générale et économie, 9M955 16, Versailles, recensement 1846.
35. AGC, 1852, p. 797.
36. Ordonnances du 28 septembre et du 17 décembre 1846 (BLRF, IXe série, tome 33, 1847 : 774-776, 1217).
37. Bien que peu visible, la seconde illustration de Fiolet semble porter les mêmes timbres fiscaux que ceux apparaissant au dos de la lettre, soit l'écu du timbre à l'extraordinaire et la Justice assise de face (fig. 11). Deux timbres non perceptibles sont aussi présents dans le coin supérieur droit de la première illustration (fig. 5).
38. Hammond, 1987, p. 17.
39. AD Yvelines, État civil, 4E 4148, Décès de Charles Joseph Courtois, négociant, 9 juin 1866.
40. AD Yvelines, Administration générale et économie, 9M955 16, Versailles, recensement 1846.
41. INPI, brevet d'invention 1BB77626 : brevet de 15 ans déposé par Louis Joseph Courtois le 2 septembre 1867 pour un « tuyau de pipe à coulisses ».
42. Journal de Rouen, no. 350, 16 décembre 1829.

43. AD Seine maritime, État civil, 3E 999, Naissance de Charles Joseph Courtois, fils de Félix Joseph Courtois, fabricant de pipes, 6 juillet 1818.
44. AGC, 1844, p. 1373; AAC, 1857, p. 2033. L'édition de 1857 de l'Annuaire et almanach du commerce, ... est la dernière dans laquelle on retrouve la mention de la fabrique de pipes Courtois Ainé à Forges-les-Eaux. D'ailleurs, François Marie Joseph Courtois décède à Paris le 12 mars 1859 (Archives de Paris, État civil, V3E/D 345 et 5Mi1 1562).
45. ACP, 1835, p. 125; AGC, 1844, p. 599. Né à Fruges le 20 juin 1809 (AD Pas-de-Calais, État civil, 3E 364/9), Théophile Louis Joseph Courtois décède à Versailles le 10 janvier 1876 (AD Yvelines, État civil, 4E 5246). L'un des témoins à son décès est Charles Hippolyte Libaude, son gendre et marchand de pipes domicilié au 8 rue des Prouvaires à Paris, celui-là même qui a repris ses affaires à partir de 1870 (AAC, 1870, p. 213 et 1235).
46. Loiseau et Vergé, 1844, p. 27-28.
47. Loiseau et Vergé, 1844, p. 25-26.
48. Loiseau et Vergé, 1844, p. 28.
49. À ce propos, il est intéressant de noter que de tous les brevets en lien avec l'industrie pipière déposés entre 1791 et 1901, environ un sur quatre l'a été par un fabricant de pipes, les autres ont été accordés à des inventeurs sans lien apparent avec cette industrie (INPI, <http://bases-brevets19e.inpi.fr/>).
50. Ces quatre cas nous ont été signalés par monsieur Arthur van Esveld, spécialiste des pipes Gambier. Voir Esveld, 2015 pour les deux autres cas.
51. INPI, brevet d'invention 1BB11784 : brevet de 15 ans déposé par Henri-Philippe Plon le 24 mai 1851 pour « une pipe à courant d'air ».
52. INPI, brevet d'invention 1BB226879 : brevet de 15 ans déposé par Richard Heyd le 3 janvier 1893 pour « des perfectionnements aux fourneaux de pipes ».
53. Esveld, 2023b.
54. Les lettres DRP signifient Deutsches Reichpatent.
55. Il semble très probable que la fabrique Courtois de Forges-les-Eaux ait également produit des pipes à réservoir intérieur inspirées du brevet de Théophile Louis déposé en 1847 (fig. 9), car les deux seules pipes marquées Courtois à Paris identifiées jusqu'ici affichent la mention Bte SGDG sur leur tuyau (Amsterdam Pipe Museum, 14.450 ; Le Piperron, avril 2017, p. 9 et juin 2019, p. 12) et ne correspondent pas aux brevets qu'il a déposés en 1860 et 1867 (INPI : brevets d'invention 1BB47703 et 1BB77626), ni à celui octroyé à son frère François Marie Joseph en 1848 (INPI, brevet d'invention 1BB6979 : brevet de 15 ans déposé le 3 janvier 1848 pour « un couteau-évidoir, servant à éviter les pipes » ; voir aussi Raphaël, 1991, p. 93-94).
56. Hormis la lettre commerciale de Louis Fiolet et la présence de Charles Courtois à Londres comme agent de la firme de Saint-Omer, un autre document vient confirmer l'existence d'un lien d'affaires entre la famille Courtois et Fiolet. Il s'agit d'une poursuite en dommages-intérêts intentée par François Marie Courtois devant le Tribunal de commerce de la Seine le 4 octobre 1843 contre la firme Dutel, de Montereau, pour la contrefaçon de deux modèles de pipes acquis par le fabricant de Forges-les-Eaux auprès de Louis Fiolet l'année précédente (Le Droit, 6 octobre 1843, comm. personnelle d'Arthur van Esveld, août 2023).
57. Esveld, 2021.
58. Bertolini, 1889, p. 453. Comme la deuxième guerre d'indépendance italienne ne débute qu'en 1859, celle-ci est trop récente pour être considérée ici.
59. 1859, p. 181.
60. Caron, 2016.
61. 1859, p. 182.
62. Bertolini, 1889.
63. Bertolini, 1889, p. 400.
64. Carofiglio, 1996, p. 396-397.
65. Morachioli, 2019, p. 12.
66. Molinari, 1963, p. 317-318.
67. L'étoile d'Italie, aussi appelée Stellone, est le plus ancien symbole de l'identité italienne en tant qu'espace géographique. Il a été amplement utilisé par les patriotes italiens et les républicains combattant pour l'unification du pays au cours du Risorgimento (Lista, 2011).
68. 1850, p. 185-186.
69. Pinto, 1851, p. 60.
70. Bertolini, 1889, p. 478.
71. Dans le Don Pirlone a Roma, les clés de Saint-Pierre inversées se retrouvent tant sur le blason du Saint-Siège, à l'instar de la figure 19, qu'en association avec les armoiries papales de Pie IX (1850, XIII, XLVI ; 1851, CLXX, CLXXXVI ; 1852, CCI, CCII, CCVI, CCLXXIII, CCXCV, CCXCVI). Aucun cas des clés pointant vers le haut n'a été observé dans l'ouvrage de Pinto.
72. L'importance de la censure en France au cours du XIXe siècle n'est plus à démontrer (Mollier, 2009). Comme le révèle plusieurs documents d'archives qu'il serait trop long d'énumérer ici, l'œil inquisiteur des censeurs n'a pas épargné les fabricants de pipe dont les motifs figuratifs ont parfois été jugés offensants par l'ordre établi. L'impact de la censure sur la fabrication et la distribution, voire la pérennité, de certains modèles de pipes français mériterait certainement plus d'attention.
73. GEWIN, 1851, vol. III, p. 1184.

### Références citées:

- AAC (*Annuaire et almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration ou Almanach des 500,000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers*) 1857-1908, [online]. Firmin Didot Frères (ed.), Chez Firmin Didot Frères, Fils et Cie, Paris. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date&rk=21459;2>.
- ACP (*Almanach du commerce de Paris, des départements de la France et des principales villes du monde*) 1798-1838, [online]. Sébastien Bottin (ed.), Au bureau de l'Almanach du commerce, Paris. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date&rk=21459;2>.
- AGC (*Annuaire général du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration ou Almanach des 500,000 adresses*) 1838-1856, [online]. Firmin Didot Frères (ed.), Chez Firmin Didot Frères, Paris. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date&rk=21459;2>.
- Bertolini, Francesco, 1889. *Storia del Risorgimento italiano*. Fratelli Treves, Milano.
- BLRF (*Bulletin des lois de la république française*) 1794-1931, [online]. Imprimerie nationale des lois, Paris. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/cb32726274t/date&rk=21459;2>.
- Brogniart, Alexandre and Denis-Désiré Riocreux, 1845. *Description méthodique du Musée Céramique de la manufacture royale de porcelaine de Sèvres*. A. Leleux, Paris.
- Carofiglio, Vito, 1996. L'aventure de l'unité nationale dans la satire illustrée italienne: le cadre européen de la caricature. In *La caricature entre république et censure: L'imagerie satirique en France de 1830 à 1880: un discours de résistance ?* [online]. Presses universitaires de Lyon, Lyon. Geraadpleegd mei 2023: <https://books.openedition.org/pul/8066>.
- Caron, Jean-Claude, 2016. 'Printemps des peuples': pour une autre lecture des révolutions de 1848. *Revue d'histoire du XIXe siècle* 52, 31-45.
- De Moléon, Jean-Gabriel, A. Cochaud and Ambroise Paulin-Desormeaux (eds.), 1838. *Musée industriel, Description complète de l'exposition des produits de l'industrie française faite en 1834 ; ou Statistique industrielle, manufacturière et agricole de la France*. Tome quatrième. Au bureau de la Société polytechnique et du recueil industriel, Paris.
- DIL (*Dictionnaire des imprimeurs-lithographes du XIXe siècle*) S.d. [online]. École nationale des chartes (Elec), Paris. Consulté en juin 2023: <http://elec.enc.sorbonne.fr/imprimeurs/node/25037>.
- Duco, Don H., 2004. *Century of Change, the European clay pipes, its final flourish and ultimate fall, 1830-1940*. Stichting Pijpenkabi-

net, Amsterdam.

-Emptoz, Gérard and Valérie Marchal, 2002. *Aux sources de la propriété industrielle: guide des archives de l'Institut national de la propriété industrielle*. Institut national de la propriété industrielle, Paris.

-Esveld, Arthur van, 2021. Pipes-statuettes van de firma Gambier. *Jaarboek PKN, Stichting voor Onderzoek Historische Tabakspijpen* 2021, 161-171.

-Esveld, Arthur van, 2023a. Canadese kopieën van Taxile pijpen. *Jaarboek PKN, Stichting voor Onderzoek Historische Tabakspijpen* 2023, 117-127.

-Esveld, Arthur van, 2023b. Een gepatenteerde uitvinding gebruikt door Gambier. *Jaarboek PKN, Stichting voor Onderzoek Historische Tabakspijpen* 2023, 129-133.

-Esveld, Arthur van, 2015. Systeempijpen van Gambier. *PKN* 37 (145), 59-65.

-Ethnoscop inc., 2005. Inventaire et fouilles archéologiques au site militaire de l'Île Sainte-Hélène, BfJf-84, Montréal 2000-2003. *Rapport déposé à la Ville de Montréal et au ministère de la Culture et des Communications du Québec*, Montréal.

-Fairholt, Frederick William, 1859. *Tobacco: Its History and Associations*. Chapman and Hall, London.

-Fox, Georgia L., 2016. *The Archaeology of Smoking and Tobacco*. University Press of Florida, Gainesville.

-GEWIN (*Great Exhibition of the Works of Industry of all Nations*), 1851. Official Descriptive and Illustrated Catalogue, vol. III. Spicer Brothers and W. Clowes and Sons, London.

-Hammond, Peter, 1987. The London Commercial Agents of French Clay Pipe Manufacturers Fiolet and Audebert Fiolet. *Society for Clay Pipe Research Newsletter* 15, 16-21.

-Il Don Pirlone, *Gionarle di caricature politiche 1848-1849*, no. 1-234, [online]. Natali, Roma. <https://www.digitale-sammlungen.de/en/view/bsb10506340?q=%28II+Don+Pirlone%29&page=4,5>.

-*Journal de Rouen 1763-1944* [online]. [https://www.archivesdepartementales76.net/archive/resultats/journalderouen/n:114?type=journalde\\_rouen](https://www.archivesdepartementales76.net/archive/resultats/journalderouen/n:114?type=journalde_rouen).

-*Le Droit, Journal des tribunaux 1835-1938* [online]. <https://www.retronews.fr/journal/le-droit/06-oct-1843/1837/3732719/3>.

-*Le Piperron* (Liège Pipes Infos) 2015- Bulletin mensuel du Pipe-club de Liège 'Le Perron' [online]. Geraadpleegd juli 2023: <https://www.fumeursdepipe.net/piperron.htm>.

-Liebaert, Alexis and Alain Maya, 1993. *La grande histoire de la pipe*. Flammarion, Paris.

-Lista, Giovanni, 2011. *La Stella d'Italia*. Edizioni Mudima, Milan.

-Loiseau, Urbain and Charles Vergé (eds.), 1844. *Loi sur les brevets d'invention, promulguée le 5 juillet 1844*. Au Bureau de la Collection des Lois nouvelles Annotées, Paris.

-Mainié, Ferdinand, 1896. *Nouveau traité des brevets d'invention, Commentaire théorique et pratique*. Chevalier-Marescq et Cie, Paris.

-Molinari, Olga Majolo, 1963. *La stampa periodica romana dell'Ottocento*, vol. 1. Istituto nazionale di studi Romani, Roma.

-Mollier, Jean-Yves, 2009. *La censure en France au XIXe siècle. Mélanges de l'école française de Rome, Italie et Méditerranée*, tome 121, no. 2, 331-340 [online]. Geraadpleegd augustus 2023: [https://www.persee.fr/doc/mefr\\_1123-9891\\_2009\\_num\\_121\\_2\\_10860](https://www.persee.fr/doc/mefr_1123-9891_2009_num_121_2_10860).

-Morachioli, Sandro, 2019. Portrait du journal en saltimbanque : Autoreprésentation et personnification de la presse satirique européenne au XIXe siècle. In *L'image railleuse : La satire visuelle du XVIIIe siècle à nos jours* [online]. Publications de l'Institut national d'histoire de l'art, Paris. Consulté en avril 2023: <http://books.openedition.org/inha/8185>.

-Pelletier, Michel, 1893. *Brevets d'invention, marques de fabrique, modèles et dessins, nom commercial, concurrence déloyale*. Baudry et Cie, Paris.

-Piasa SA, 2013. Tabacologie, collection Daniel Mazaleyrat. Catalogue de vente aux enchères [online]. Hôtel Drouot, 20 mars 2013, Paris. Geraadpleegd maart 2023: <https://docplayer.fr/23574875-Tabacologie-collection-daniel-mazaleyrat-mercredi-20-mars-2013-hotel-drouot.html>.

-Pinto, Michelangelo, 1850. *Don Pirlone a Roma, Memorie di un Italiano dal 1e settembre 1848 al 31 dicembre 1850*. Vol. 1, Seconda edizione, Tip. de Alessandro Fontana, Torino.

-Pinto, Michelangelo, 1851. *Don Pirlone a Roma, Memorie di un Italiano dal 1e settembre 1848 al 31 dicembre 1850*. Vol. 2, Prima edizione, Tip. de Alessandro Fontana, Torino.

-Pinto, Michelangelo, 1852. *Don Pirlone a Roma, Memorie di un Italiano dal 1e settembre 1848 al 31 dicembre 1850*. Vol. 3, Prima edizione, Tip. de Alessandro Fontana, Torino.

-Raphaël, Maurice, 1991. *La pipe en terre, son périple à travers la France*. Editions aztec, Vitrolles.

-Royer, Martin, 2004. « Le site militaire de l'île Sainte-Hélène ». *Archéologiques* 17, p. 74-86.

-Schmoll, Is, 1867. *Traité pratique des brevets d'invention, dessins, modèles et marques de fabrique*. Librairie polytechnique de J. Baudry, Paris.

-Walker, Ian C., 1977. *Clay Tobacco-Pipes, with Particular Reference to the Bristol Industry*. History and Archaeology 11 (4 vol.), National Historic Parks and Sites Branch, Parks Canada, Ottawa.

---

Deze uitgave werd mede mogelijk gemaakt door particuliere donateurs  
en het Hendrik Muller Fonds ([www.mullerfonds.nl](http://www.mullerfonds.nl))



[www.tabakspijp.nl](http://www.tabakspijp.nl)



VAN GOUDSCHEPIJPEN  
IDE MODELLEN. *J. van Baalen*